BULLETIN DE LIAISON déCLIC 17/18

association des quartiers de la place et de l'avenue de Clichy • septième année • numéro 13 • été 2003

Tout vient à point, dit-on, et on ajoute souvent : pour qui sait attendre.... L'attente était forte pour ce n° 13 d'un journal qui, aux habitants du quartier et à quelques autres, parle du quartier, de ce qui va, de ce qui ne va pas, qui propose des pistes pour que cela aille mieux et qui, surtout, témoigne de l'activité au jour le jour des activités de l'association déCLIC 17/18.

Dans l'année écoulée, des faits nouveaux , il y en eut.

Ce fut d'abord la mise en place à Paris des Conseils de Quartier. déCLIC 17/18 y participe activement, aux Batignolles, aux Épinettes ou dans les Grandes-Carrières. Leur fonctionnement peut être amélioré pour une réelle concertation citoyenne.

Ce fut aussi la première phase de concertation pour l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU). Des groupes de travail ont réfléchi pendant plusieurs mois à l'évolution souhaitée de nos quartiers et remis une synthèse de leurs propositions. Là aussi, déCLIC 17/18 a apporté sa contribution.

De même, pendant le premier semestre 2003, a été lancée la réflexion sur l'aménagement de deux nouveaux Quartiers Verts de part et d'autre de l'avenue de Clichy : *Batignolles* et *Cavallotti*. Plus que de simples aménagements, dont les travaux devraient commencer mi-2004, les Quartiers Verts doivent permettre de repenser l'espace urbain et d'en assurer le fonctionnement au bénéfice de tous.

Au-delà de ces «gros» dossiers, déCLIC 17/18 a aussi suivi les «affaires courantes», traitant les petits problèmes comme les plus graves, alertant les élus ou les pouvoirs publics.

Mais certains dossiers n'avancent guère. La ligne 13, surchargée, doit recevoir les investissements prioritaires, à la hauteur de son rôle essentiel à nos quartiers.

L'avenue de Clichy, elle, continue de sombrer. Voilà un thème de réflexion et de travail pour les Conseils de Quartier. C'est pourquoi déCLIC 17/18 demande la réunion commune des quatre Conseils, Batignolles - Cardinet, Épinettes, La Fourche - Guy Môquet et Grandes Carrières-Clichy sur ce thème d'intérêt commun. Une réunion publique à l'automne doit permettre la mise en place de véritables commissions de travail thématiques (circulation, voirie, commerce, etc.) pour aboutir, à terme, sur un véritable programme de requalification urbaine de l'avenue.

Enfin, comme une fenêtre sur une vie de quartier qui s'enrichit de mois en mois de nouvelles initiatives, nous vous invitons à aller voir des lieux et des artistes, en attendant, fin septembre, la première édition du Festival *Du Rififi aux Batignolles*.

SOMMAIRE

éditorial 1

Conseils de Quartier
- 17 e : premiers pas de la concertation 2
- 17 e : témoignage d'une habitante 2
- 18e : un conseil en rodage 3

Quartiers Verts
- Batignolles-Mairie (17e) 4
- Cavallotti (18e) 5
- Avenue de Clichy, le pays où tout est permis 4-5

DOSSIER : la ligne 13
- Histoire courte de la 13 6
- Notre enfer quotidien 6-7
- Curiosités 7
- Guy Môquet, martyr de la liberté 7

Avenue de Clichy
- Brèves de Clichy 8
- Les trottoirs de Clichy 8
- Basile est mort ! 9
- Les aventures de Tati 9
- Humeur(s) 9

Dossiers Parisiens
- Démocratie locale 10
- Insécurité routière, mirage ou fin 11
- Bruit : attention, danger ! 11

Mémoire :
- souvenir des enfants juifs assassinés 12
- chronologie succincte du génocide en France 12

Vie de l'association
- Assemblée générale 2002 13
- Comment participer 13

DOSSIERS DU QUARTIER :
- Dans le 18e arrondissement 14-15
- Dans le 17e arrondissement 16-17

Quartiers libres :
- Hégésipale 18
- Peuplades.net 18
- Art et Patrimoine aux Batignolles 18
- Pour le mur du cimetière Montmartre 19
- Histoire de la Villa des Arts 19
- Rififi aux Batignolles 20

Comment adhérer 16

- **DÉMOCRATIE LOCALE : PLU et conseils de quartier**
- **QUARTIERS VERTS Batignolles et Cavallotti**
- **LIGNE 13 : surchargée et ça va continuer !**
- **QUARTIERS LIBRES : art, festival, projets et caetera**

Contact :

déCLIC 17/18

3 rue Étienne Jodelle 75018 PARIS
tél., fax & rép. : 01 42 94 07 75

Témoignage

UN CONSEIL CONSULTATIF POUR LE « PETIT VILLAGE » DES BATIGNOLLES

C'est une équipe d'habitants, de représentants d'associations et d'élus qui, depuis plus d'un an, a appris à (ou re)découvrir son quartier par le petit bout de la lorgnette, essayé d'être le porte-parole du voisinage, s'est mobilisée pour étayer des projets dans le sens de l'intérêt général

Néanmoins, les rencontres ne sont pas toujours faciles à planifier et souvent reportées car les affaires de la Mairie sollicitent, absorbent, surprennent, en un mot, occupent nos interlocuteurs, de façon inopinée parfois.

Qu'importe ! C'est une formidable opportunité.

Pour chaque individu, d'apprendre à travailler en groupe en exprimant son propre point de vue et en respectant celui des autres.

Pour le groupe, de trouver l'équation qui, à la fin d'un débat, mette en valeur la décision qui convient au plus grand nombre. Pour tous les habitants, les débuts d'une nouvelle implication dans une relation de proximité.

Il convient cependant qu'à l'avenir, le calendrier des réunions plénières soit arrêté à l'année, de sorte que tous puissent alimenter les discussions concernant la « cause publique » et que puissent être mises en œuvre des réalisations concrètes.

Enfin, à l'issue de ce temps de rodage, souhaitons que l'équipe se voie mettre à disposition de nouveaux moyens matériels pour diffuser l'information de façon plus large (fichiers de diffusion, affichage public, reprographie, etc.).

Nous vous attendons donc à la rentrée pour réfléchir avec-vous à de nouveaux chantiers.

Claude Amblard,
conseillère de quartier
Collège habitant
CCQ Batignolles-Cardinet

17e Conseils de quartier, un an après
Les premiers pas de la concertation

Les conseils consultatifs de quartier (CCQ) du XVIIe arrondissement, installés en application de la loi sur la démocratie de proximité du 5 février 2002, se sont mis à l'ouvrage.

Première année : le lancement

Le CCQ Batignolles-Cardinet a rassemblé depuis plus d'un an, entre cinquante et cent personnes, conseillers de quartier, habitants et techniciens, sur les thèmes les plus divers, comme la propreté, le stationnement, la place des piétons, la pénurie d'équipements collectifs, la sécurité, la jeunesse ...

Des groupes de travail ont aussi produit des documents de synthèse sur divers thèmes : les transports, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le projet de Quartier Vert « Mairie ». Le document remis sur le Quartier Vert, présenté au CCQ du 4 juin 2003, a été très apprécié par la Mairie de Paris et les services techniques de la Ville qui, disent-ils, y ont trouvé un support riche et pertinent pour la finalisation du projet de quartier vert.

Par ailleurs, des vœux ont été émis et adoptés par le CCQ. Ils doivent, ensuite, être transmis au maire d'arrondissement puis au Conseil d'arrondissement et, le cas échéant au Conseil de Paris. À titre d'exemple, un vœu a été émis lors du CCQ du 28 janvier 2003 pour que le commissariat central de police reçoive tous les moyens nécessaires à son fonctionnement et pour l'encourager à appliquer, dans toute sa rigueur, la réglementation sur le stationnement (notamment, les motos sur les trottoirs). Des délibérations peuvent être également soumises : ainsi, celle du 28 janvier 2003 « autorise le maire du XVIIe à procéder à l'achat de matériels informatiques (…) ».

Assurer l'avenir de cette nouvelle instance de démocratie

Cette première année de mise en place des CCQ suscite de nombreuses questions.

Quelle articulation entre le CCQ, le Conseil d'arrondissement et le Conseil de Paris ? Que deviennent les vœux émis par le CCQ ? Ont-ils été repris par le Conseil d'arrondissement ? Les habitants seront-ils informés des suites qui leur seront données ?

Quel est le montant du budget du CCQ ? En effet, la Mairie de Paris attribue à chaque CCQ un budget pour ses dépenses. Pour le CCQ Batignolles-Cardinet, son montant exact et son mode de gestion n'ont pas encore été communiqués. Les habitants ont été sollicités pour autoriser son utilisation en vue d'un investissement d'équipement informatique. Est-ce à cela que sert ce budget ? N'est-ce pas sur d'autres lignes budgétaires que la mairie d'arrondissement doit trouver les moyens de s'équiper ?

Quelle communication mettre en œuvre pour informer les habitants sur les réunions et les activités du CCQ ?

Comment fonctionne un groupe de travail ? A-t-il la possibilité de solliciter les services techniques de la Ville ? Quel statut juridique ont ses propositions pour le Conseil d'arrondissement ? Pour le Conseil de Paris ?

Le CCQ est-il consulté sur toutes les questions concernant le quartier, comme cela se fait ailleurs à Paris ? Si non, sur quels critères repose le choix d'une démarche de concertation ? À titre d'exemple, ces derniers mois, des travaux d'aménagement proposés par l'arrondissement à la Ville ont été réalisés sans consultation des habitants. C'est le cas notamment des travaux réalisés Place Charles-Fillion, derrière l'église Ste Marie des Batignolles. Ces travaux semblent apporter satisfaction aux habitants. Mais ce n'est pas toujours le cas : Place Richard Baret (Mairie) encombrée par les entrées de parking et les équipements Decaux ; Place Félix Lobligeois en face de l'église où tout le monde est mécontent de la « bosse » pavée ; rue Lecomte où les parents continuent à demander l'arrêt de la circulation devant l'école ; projet d'aménagement bloqué de la rue des Moines ; maisonnettes typiques des Batignolles détruites et remplacées par des immeubles sans charme ; insuffisance d'équipements collectifs : crèches, écoles, bibliothèque, salles de réunion pour les habitants et les associations… Autre exemple emblématique : le réaménagement en 2004 du square Hélène, annoncé le 4 juin devant le CCQ. Ce projet doit être présenté aux habitants qui « vivent mal » l'utilisation actuelle du square et dont l'avis serait particulièrement important pour éviter de nouvelles erreurs.

Établir un règlement intérieur

Ces questions et ces constats ramènent à une interrogation plus générale : les modalités de fonctionnement des conseils de quartier dans le XVIIe.

En effet, il n'existe pas de règlement intérieur ou de charte de fonctionnement, comme c'est le cas dans d'autres arrondissements de la capitale. Pourtant la délibération du Conseil d'arrondissement portant création des huit conseils consultatifs de quartier indique dans son article 9 que « *les modalités de fonctionnement des conseils consultatifs de quartier pourront être précisées par un règlement intérieur soumis à l'approbation du Conseil du XVIIe arrondissement* ».

Il faut aller vers la réalisation de ce règlement ou d'une charte, afin que chacun connaisse les règles et s'y tienne.

Dans certains arrondissements, ce sont les habitants et les conseillers de quartier qui ont établi les modalités de fonctionnement. Ailleurs, la municipalité l'a établi en concertation avec le Bureau du CCQ (à Batignolles-Cardinet, le Bureau est composé des 30 conseillers de quartiers : 10 Personnalités qualifiées, 10 pour les associations et 10 habitants).

Préciser la règle est la condition pour que la concertation existe vraiment et fonctionne efficacement.

Laurent Mater
conseiller de quartier
Collège Associations
CCQ Batignolles-Cardinet.

18e « Grandes Carrières - Clichy »
Un conseil de quartier en rodage

Le 18e arrondissement s'est doté à l'automne 2002 de huit conseils de quartier.

Pour notre quartier, le conseil des Grandes Carrières-Clichy, présidé par Stéphane Poli, conseiller d'arrondissement, adjoint au Maire du 18e, compte 35 conseillers : 21 ont été désignés par tirage au sort parmi les personnes résidant ou travaillant dans le quartier et ayant fait acte de candidature (dont 5 issus d'une liste de résidents étrangers extra-communautaires) ; 10 représentent des associations (déCLIC 17/18 siège à ce titre) ; 4 personnalités qualifiées représentent les institutions publiques importantes. Le conseil de quartier Grandes Carrières-Clichy s'est réuni 3 fois depuis son installation, le 5 décembre 2002.

Premier bilan

Un premier bilan peut être esquissé. L'ordre du jour de ces séances est déterminé, conformément à la Charte des Conseils de Quartier du 18e, par le président sur proposition du bureau. L'essentiel des réunions et du travail des conseillers a été consacré à la révision du P.L.U (Plan Local d'Urbanisme) qui doit remplacer l'ancien P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols). Avant la concertation publique et l'adoption définitive en Conseil de Paris, les conseillers ont suggéré divers aménagements (paysage urbain et bâtiments signalés, équipements à créer, espaces verts, commerce, vie économique, espace public et stationnement, amélioration de l'environnement).

Aussi trois marches exploratoires ont-elles eu lieu en mars 2003. Une trentaine d'habitants ont arpenté les rues de la partie sud du quartier (futur « Quartier vert Cavallotti »). De leurs observations et de sa connaissance du terrain, déCLIC 17/18 a rédigé un document de synthèse de 30 pages (lire p. 5). La dernière réunion, le 12 juin, a porté sur les questions de transport (ligne 13) et de propreté.

Des améliorations nécessaires

Quelques améliorations peuvent être apportées au fonctionnement du conseil.

On peut s'interroger d'abord sur la cause d'un absentéisme croissant des conseillers de quartier : le quorum n'a ainsi pu être atteint lors des deux dernières réunions et l'on ne voit guère les personnalités qualifiées. Si une cinquantaine d'habitants a jusqu'ici participé aux réunions publiques, toute une frange des acteurs du quartier reste à l'écart : jeunes, personnes étrangères…

Une meilleure « publicité » de la date et du lieu de réunion, par exemple auprès de « commerçants référents », permettrait aux habitants du quartier de se sentir mieux concernés et de s'investir dans cette structure de participation, de dialogue et d'information mutuelle.

La disposition de la salle de réunion, où les conseillers siègent en U face « au commun des citoyens », tend à engendrer un effet de « notabilisation » qui ne favorise guère les échanges avec le public. La parole, sans être confisquée, est souvent prise par les conseillers ou des habitants à l'aise en public, alors que d'autres hésitent à s'exprimer, particulièrement sur des sujets « pointus ». Fréquemment, sans doute parce qu'existait un tel déficit de parole, les approches de la salle, mais aussi de certains conseillers, restent très limitées à leur problème particulier, et les critiques l'emportent sur des propositions constructives. Il est en effet difficile de faire émerger l'intérêt général. On peut regretter quelquefois un excès de formalisme et un manque de réactivité avec l'assistance, résultats du « rodage » de cette jeune institution.

Provoquer les conditions d'une réelle participation

Après cette phase où les participants ont, peu à peu, appris les rouages administratifs et techniques et les processus de décision, déCLIC 17/18 forme le vœu qu'au-delà du rôle d'information et d'échanges, le conseil de quartier devienne pour les habitants du quartier un lieu de réelle participation.

Annie Delporte

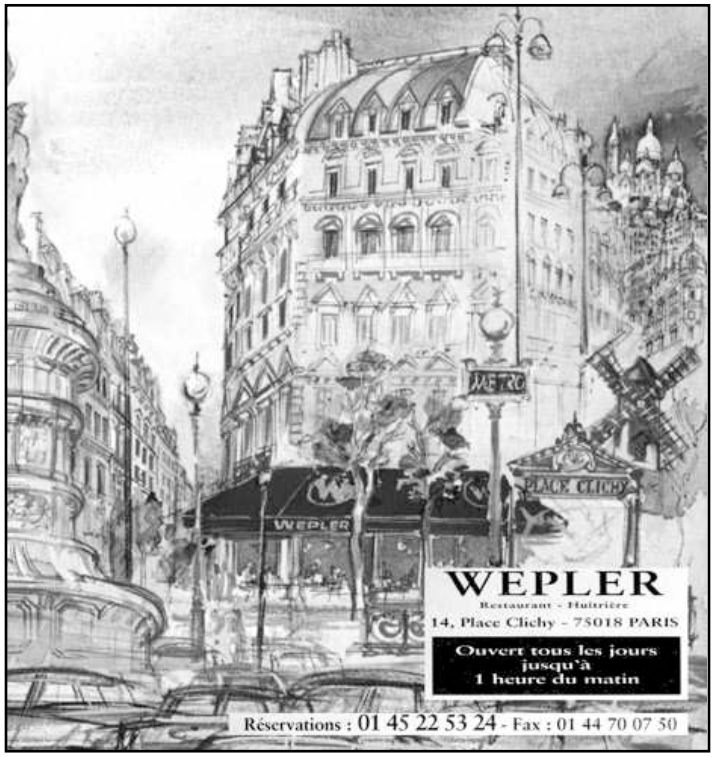

déCLIC 17/18

Journal associatif
3 rue Étienne Jodelle 75018 PARIS
tél., fax & rép. : 01 42 94 07 75

été 2003
N° 13
prix : 1 €

directeur de la publication
Philippe Limousin

coordinateur de rédaction
Marc Brunaud

rédaction en chef
le bureau de l'association

Ont contribué à
la rédaction de ce numéro
Claude Amblard
Pierre Chart
Edith Dayan
Annie Delporte
Michèle Fong
Laurent Mater
Olivier Misischi
Catherine Mogenet
Barberine d'Ornano

Le **BULLETIN DE LIAISON** est le journal d'information des adhérents de l'association **déCLIC 17/18**, diffusé dans les quartiers de la place de Clichy et des avenues de Clichy et de Saint-Ouen.
Son contenu n'engage que la rédaction.

Nous remercions nos lecteurs d'accorder toute leur attention aux annonceurs qui, grâce à leurs encarts publicitaires, soutiennent l'effort d'information de leur association.

Imprimé par nos soins.
Tirage: 2500 ex.

Pour tout contact, prière de s'adresser au siège social de l'association

© déCLIC 17/18
3 rue Étienne Jodelle
75018 Paris

17e Quartier Vert Batignolles-Mairie

présentation du projet à l'automne 2003, début des travaux au deuxième trimestre 2004

Un groupe de travail issu du Conseil Consultatif de Quartier Batignolles-Cardinet a remis le 4 juin dernier un document de synthèse sur le Quartier Vert «Mairie des Batignolles». Au terme de six mois d'enquêtes de terrain, de collecte et d'analyse d'informations et d'échanges avec les services de la Ville de Paris, ce travail, long et exigeant, a permis aux habitants et aux associations de riverains de définir la Ville dans laquelle ils veulent vivre. Ces réflexions et propositions soumises à la mairie d'arrondissement et à la Mairie de Paris forment un projet cohérent, première contribution à la concertation sur le futur Quartier Vert qui se poursuivra dès la rentrée. Les premiers travaux devraient commencer au début du deuxième trimestre 2004.

D'abord les atouts du futur Quartier Vert : un bâti remarquable par sa diversité et sa qualité, des dynamiques humaine et économique, signes de vitalité, des possibilités de verdissement.

Les problèmes récurrents sont bien identifiés : étroitesse des trottoirs, insécurité des carrefours pour les piétons et les véhicules, une circulation de transit induisant une vitesse dangereuse, une offre de stationnement résidentiel insuffisante, de nombreuses voies au calibrage irrégulier ou incompatible avec le passage des véhicules de secours, un éclairage parfois trop faible, une carence criante d'équipements publics (écoles, sport). Enfin, certains lieux posent des problèmes spécifiques appelant des solutions novatrices.

Les propositions ont été résumées en tenant compte du cadre prévu par la Charte des Quartiers Verts. L'approche porte volontairement sur un périmètre élargi délimité par les rues de Rome et Cardinet, l'avenue de Clichy et le boulevard des Batignolles.

Ainsi, 20 entrées et sorties seront aménagées avec la création de passages pour piétons surélevés et le recalibrage de la voirie. La mise aux normes du calibrage des voies est une priorité ; elle concerne d'abord les rues Biot, de Bizerte, Bridaine, Caroline, Darcet, Hélène et Le Chapelais. Les carrefours, notamment aux intersections de la rue de la Condamine avec les rues Boursault, Batignolles, Nollet, et Lemercier, seront sécurisés. Le plan de circulation passe par quelques aménagements peu nombreux afin de supprimer les « itinéraires malins », limiter la vitesse et privilégier la circulation des riverains. L'élargissement et l'alignement des trottoirs doivent sécuriser le cheminement des piétons (écoles). Seront traitées, par ordre de priorité, les rue de la Condamine (entre la rue des Batignolles et l'avenue de Clichy), Biot, Trufffaut et de Bizerte (groupe scolaire, commissariat), Hélène (2 parkings importants et une école), du Mont-Dore (bus 66), des Dames (transit). L'amélioration de l'éclairage, en priorité dans les rues Lemercier et de La Condamine, la conservation des constructions d'angle de faible hauteur ou la limitation à moins de 10 mètres de toute construction les remplaçant doivent assurer la qualité de l'éclairage et de l'environnement du quartier. Une action volontariste s'impose pour l'amélioration de l'offre de stationnement, d'abord au bénéfice des résidents. L'implantation de parkings deux roues supplémentaires au sein du quartier répondra à une demande récente très pressante. Un effort novateur doit permettre de donner aux vélos leur place dans la circulation. Le quartier dispose aussi de nombreux renfoncements et placettes qui, en tenant compte des contraintes (soubassement, lumière, accord des copropriétés…), peuvent participer à une verdissement harmonieux.

Enfin, la dynamique économique et l'animation commerciale du quartier, significative, doivent être maintenues, voire stimulées, en privilégiant l'installation de commerces de proximité.

Des problèmes spécifiques appellent une réflexion ad hoc. Citons notamment : l'angle rue Biot-place de Clichy ; l'angle rue des Batignolles-bvd. des Batignolles-rue du Mont-Dore ; la place du Docteur-Félix-Lobligeois ; la place Richard-Baret (Mairie) ; les rues Truffaut et de Bizerte ; la rue Hélène. Enfin, les voies ferrées de la rue de Rome et l'avenue de Clichy, limites du quartier vert, méritent un traitement particulier à elles seules.

Barberine d'Ornano

Le rapport sur le Quartier Vert Batignolles est disponible au secrétariat des conseils de quartiers à la Mairie du 17e.

Avenue de Clichy,

Et, si, enfin, on appelait un chat un chat ? Depuis quelques années, la mode est à la « tolérance zéro », le discours public envahi de ces objurgations viriles, comme « incivilités », « zone de non-droit » et autres circonlocutions. La nov-langue déploie tous ses artifices au secours des bien-pensants. Alors, pour quelques lignes, ne retenons pas notre stylographe ! La langue française offre des mots simples pour qualifier son état ordinaire : incivisme, refus de la règle commune, non-respect des règlements, absence de la répression, mépris de la morale publique. Quoi ? ! Tout ça pour ça !

Incivisme et refus de la règle. On stationne sans vergogne le long de l'avenue engorgée d'un trafic trop intense. On gare sa moto partout, même si, à quelques mètres de là, un emplacement vous est réservé. On nettoie sa boutique à grande eau savonneuse et rejette le bouillon au pied de l'arbre. Avenue de Clichy, tout est permis !

Non-respect des règlements. On installe ses fripes ou ses sandwiches sur le trottoir sans autorisation. On agrandit sa terrasse ou installe un gigantesque auvent sans permis de construire. On détruit les anciennes vitrines pour ne plus les remplacer (version intermédiaire de la vente aux puces). On jette nonchalamment des sacs entiers de bouteilles vides sur le trottoir ou, mieux encore, son sac de déchets car, le matin, c'est si dur de soulever le couvercle du conteneur. Avenue de Clichy, tout est permis !

Absence de répression. Aucun risque de se faire enlever son véhicule en stationnement gênant. Nulle sanction si l'on abandonne en vrac ses emballages ou ses détritus sur la voie publique. Brûler un feu rouge, refuser la priorité aux piétons ou aux nombreux bus R.A.T.P., no problemo, c'est l'avenue de Clichy, vous dis-je ! Avenue de Clichy, tout est permis !

Mépris de la morale publique. Tant d'indifférence et aussi peu d'intérêt pour l'ancienne Grande Rue des Batignolles signent un mépris

18e Quartier Vert Cavallotti

au sud des Grandes-Carrières, près la place de Clichy

Fin 2003 validation du projet, travaux mi-2004

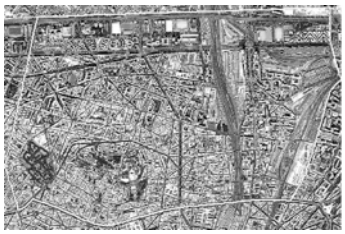

déCLIC 17/18 en avait lancée l'idée en 1998, la Mairie du XVIIIe l'a décidé : un « quartier vert » sera créé dans la partie sud des Grandes Carrières. En décembre 2002, déCLIC 17/18 a organisé une réunion publique d'information, au Lycée Renoir, avec les services techniques de la Ville, les élus de la Mairie d'arrondissement et 130 habitants. Dans le cadre de la concertation sur le Plan Local d'Urbanisme, elle a piloté, le 29 mars 2003, une marche exploratoire dans le quartier rassemblant 30 participants. Depuis, elle participe régulièrement au groupe de pilotage et formule des propositions.

Le secteur concerné, au bâti hétérogène à l'échelle du quartier mais homogène à l'échelle des parcelles, a été épargné par les opérations immobilières de grande ampleur. Ces qualité et diversité du bâti sont vivement appréciées des habitants et de nombreuses mesures de préservation sont donc souhaitées, en particulier pour les espaces verts intérieurs. Des opérations de rénovation apparaissent nécessaires, comme Impasse de la Défense et rue du Capitaine Madon.

Les habitants de ce secteur ressentent fortement l'éloignement des principaux équipements administratifs ou collectifs, situés dans la partie nord et nord-est des Grandes Carrières, accentué par la « barrière » du Cimetière Montmartre. Aussi des demandes restent à satisfaire : une antenne de la bibliothèque municipale, une crèche, un local ouvert à la vie locale, associative et culturelle ainsi qu'une structure sportive polyvalente. Deux immeubles vacants, Impasse de la Défense et Passage de Clichy, seraient susceptibles de recevoir de tels équipements collectifs.

Le Cimetière Montmartre, dont le mur peut être végétalisé, et le jardin des Deux-Nèthes offrent deux espaces intéressants de verdure. Le verdissement de murs aveugles, de renfoncements ou de trottoirs assez larges accentuerait l'aspect villageois du secteur. Le quartier, déserté par les commerces de proximité, accueille en son centre des activités artisanales et de services. Il conviendrait de trouver les outils pour ralentir cette désertification. Quant à l'avenue de Clichy et, dans une moindre mesure, l'avenue de St Ouen (jusqu'à Guy-Môquet), l'offre commerciale s'appauvrit (commerces de « seconde catégorie ») et tourne le dos au quartier pour s'adresser principalement à la population de passage (absence de commerces de proximité). Dynamiser cette avenue, favoriser la mise en place de commerces de proximité et de qualité, en imposant l'interdiction d'étalage sur la voie publique et en veillant à la qualité esthétique des devantures, telles sont les actions urgentes à retenir.

Dans ce quartier densément peuplé et aux rues étroites, l'espace public est une « denrée rare ». Aussi l'accessibilité des piétons doit-elle devenir une priorité. Rue Forest, il faut prévoir l'élargissement du trottoir côté impair et devant la future école. Les problèmes de circulation récurrents ont été relevés. Ainsi, au regard des normes de sécurité pompier, il a été proposé d'aménager les rues Capron et du Capitaine Madon en voie semi-piétonnière, ouverte à la circulation des riverains. Les nombreux carrefours dangereux doivent être sécurisés, des zones de livraison et surtout de stationnement 2 roues créées. Les aménagements du quartier vert doivent aussi prendre en compte les besoins spécifiques des personnes à mobilité réduite. Des espaces vides pourraient recevoir un matériel urbain de qualité et une végétalisation adaptée.

Amélioration de l'environnement aussi en renforçant la propreté : des distributeurs de sacs plastiques et des poubelles pour les recueillir sont indispensables le long du cimetière, lieu privilégié de promenade des propriétaires de chiens. 4 à 5 lavages hebdomadaires pourraient être retenus à terme. Rien n'existe actuellement pour favoriser les déplacements alternatifs. Des itinéraires pourraient être mis en place, du bd. de Clichy à l'av. de St. Ouen par l'axe Forest-Jodelle et rue Ganneron. Enfin, la tranquillité des habitants donnant sur le jardin des Deux-Nèthes doit être assurée : les voies étroites en impasse, le faible éclairage facilitent les regroupements (bruit) et surtout les comportements répréhensibles. Aussi les riverains souhaitent-ils la mise en place de grilles à l'entrée des deux impasses limitant l'accès de ces deux voies après la fermeture du jardin. **Annie Delporte**

Une synthèse de 30 pages est disponible en écrivant à déCLIC 17/18, contre quatre timbres ordinaires.

le pays où tout est permis

coupable de la morale publique, plus qu'une myopie bien sévère. Car, enfin, avenue de Clichy, tout se voit. Quelques-uns y vivent, ou plutôt survivent, à même le trottoir ; d'autres y gagnent simplement quelques sous. La plupart, sinon tous, doivent y passer. Pas vraiment un coupe-gorge, encore moins un cloaque. Mais les immeubles abandonnés qui attendent de s'écrouler, ça vous égaye la promenade.

Loin d'être infranchissable, l'avenue de Clichy est la frontière no man's land, concept du vide urbain qui se remplit tout seul, du pire comme du meilleur, mais du pire surtout. La règle s'est effacée devant la toute puissance du bizness. Avec les loyers vertigineux, il faut bien que le tiroir-caisse s'emballe ! Tant pis si les vrais commerces avec force main d'œuvre qualifiée ne peuvent survivre à la loi d'airain du profit maximal : on pleurera, après, le « petit » commerce à jamais disparu. Ô poissonnier, boucher, boulanger, prince du chausson aux pommes et autre roi du bouton ! Quelles richesses vous nous apportiez ! On vous démontrera aussi que, sur cette ancienne route royale désormais irriguée de la ligne 13, la bagnole, nouveau carrosse, en plus démocratique, y a ses privilèges, surtout pour faire les courses ou aller manger un morceau. Mais le stationnement y est interdit. Comprenne qui pourra.

Et les habitants ? Ils endurent bruit, saleté, pollution atmosphérique. Le bruit surtout : énorme, insatiable, éprouvant. Femmes et hommes de bonne volonté, leur stoïcisme et leur patience semblent n'avoir pas de limites. Nous n'en sommes pas si sûrs. Dussions-nous surprendre, nous affirmons qu'il est grand temps de remettre de l'ordre, oui, de l'ordre dans le chaos urbain sans règle qu'est l'avenue de Clichy.

Alors que les quartiers des Batignolles et des Grandes-Carrières-Sud bénéficieront bientôt des aménagements « Quartier Vert », l'avenue de Clichy doit devenir, et vite, une priorité.

Histoire courte de la 13

La ligne 13 d'aujourd'hui a été créée le 9 novembre 1976 mais sa longue histoire a connu de nombreuses étapes.

Les deux branches du nord de la ligne, l'ancienne ligne B du Nord-Sud, ont été mises en service à partir de Saint-Lazare, le 26/02/1911 vers Porte de Saint-Ouen, le 20/01/1912 vers Porte de Clichy.

Dès l'origine, les trains venant de Saint-Lazare bifurquent vers l'une de ces deux branches à la bien nommée La Fourche : cette station à deux niveaux reçoit en effet au niveau inférieur les rames en provenance de la Porte de Saint-Ouen.

Le sud de la ligne de la Porte de Vanves à Bienvenuë va former, après l'absorption de la Nord-Sud dans la CMP en 1930, la ligne 14, prolongée en 1937 jusqu'à Invalides. À l'occasion, les deux stations Bienvenuë (lignes 6 et 14) et Montparnasse (lignes 4 et 12) sont reliées par un long couloir pour n'en plus former qu'une, Montparnasse-Bienvenuë.

Après guerre, la ligne 13 est prolongée en 1952 jusqu'à Carrefour Pleyel.

Entre 1973 et 1976, la ligne 13 s'étend vers le sud avec la création des stations Miromesnil (1973) et Champs-Élysées-Clemenceau (1976). La jonction est réalisée le 9 novembre 1976 avec la traversée sous la Seine entre Invalides et Champs-Élysées-Clemenceau. Le même jour, la ligne nouvelle poursuit sa marche vers le sud et atteint Châtillon-Montrouge. La ligne 14 disparaît temporairement … pour renaître en 2000 en Météor.

Enfin, la ligne 13 s'étend vers Saint-Denis-Basilique (1976), Asnières-Gennevilliers (09/05/1980) et Saint-Denis-Université (25/05/1998).

Ligne 13, donne-nous notre enfer quotidien

Nul besoin d'être obsédé par la symbolique des nombres, les habitants des quartiers des avenues de Saint-Ouen et de Clichy le savent, la ligne 13 est leur cauchemar quotidien.

• 100 millions de voyageurs/an
• 27 stations
• 22,5 km sur 3 branches

Reliant la banlieue nord très urbanisée de Saint-Denis, Asnières et Gennevilliers à la banlieue sud (Châtillon, Malakoff, Montrouge), la ligne 13 dessert les gares Saint-Lazare et Montparnasse, les quartiers des grands magasins et des affaires et certains quartiers parisiens parmi les plus peuplés. Son trafic atteint un pic physiquement éprouvant sur le tronçon La Fourche/Saint-Lazare. En effet, en raison de la jonction des deux branches nord à La Fourche, les rames sont aux heures de pointe, saturées à La Fourche, le matin, vers le sud, et à Champs-Élysées-Clemenceau, le soir, vers le nord.

Une saturation prévisible dès 1980

L'État, planificateur et décideur au sein de l'ex-Syndicat des transports parisiens (STP), ne pouvait ignorer l'effet prévisible de sa priorité en faveur de liaisons radiales traversant le cœur de la capitale au lieu de développer l'offre de transports publics inter-banlieue.

Trente ans après, le résultat est là : inconfort, gêne, cohue sur les quais, retards et attente …

Certes, l'affectation de 13 conducteurs supplémentaires décidée en 2002 par le Syndicat des transports d'Île de France (STIF) permet la circulation de 60 rames nouvelles par jour. Et, désormais, les temps d'attente entre deux rames, ainsi que leur direction, sont affichés.

Vers 2006, un réseau encore plus étendu

Mais on n'a encore rien vu !

Le contrat de plan État-Région 2000-2006 prévoit de nouvelles extensions du réseau.

Le prolongement en décembre 2003 de la ligne 14 de Madeleine à Saint-Lazare et de Bibliothèque François-Mitterrand à Olympiades rabattra un trafic voyageurs d'autant plus élevé que la gare de Lyon et le nœud de communication de Châtelet-Les-Halles se trouveront en correspondance directe avec la ligne 13. Cette dernière sera prolongée au nord vers Gennevilliers-Le-Luth puis Port de Gennevilliers, accueillant 10 millions de voyageurs supplémentaires par an.

Quand on sait aussi qu'une nouvelle liaison SNCF sera créée entre Saint-Lazare et Ermont-Eaubonne et que la ligne C du RER, accessible depuis la ligne 13 à la station Porte de Clichy, est prolongée au nord vers Pontoise depuis fin 2000, on devine que les quais de la ligne 13 à Saint-Lazare vont concurrencer ceux de Tokyo.

Maîtriser la congestion : Ouragan veille !

Et le futur ? Dans l'attente de décision plus radicale, le STIF a décidé en novembre 2002 d'installer sur la ligne 13 un système électronique de contrôle de commande des trains, Ouragan. Son but : diminuer de 105 à 90 secondes l'intervalle entre deux rames successives et augmenter de 34 à 40 le nombre de rames par heure, permettant de transporter 23 000 voyageurs/heure. Ouragan, installé en 2005, coûte 30,5 millions d'euro, dont 21,34 intégralement payés par la Région Île-de-France. Mais, ainsi dotée d'un tel équipement, la ligne 13 atteindra rapidement sa capacité théorique maximale.

Alors, on parle et l'on discute d'aménagement de stations. On étudie la pose de portes palières sur les quais de la station Saint-Lazare, comme sur la ligne 14, pour éviter que les mouvements impétueux du flot des voyageurs n'effacent le gain de temps procuré par le fameux Ouragan ! D'ailleurs, le temps passé par une rame en station peut égaler l'intervalle entre deux stations !

Le bus, un mode de transport alternatif obéré par la congestion automobile

Mais ce que ne disent pas les statistiques, c'est que bon nombre d'usagers ont abandonné l'idée d'utiliser la ligne 13, surtout aux heures de pointe. Et, malheureusement, le trafic de surface au bord de l'asphyxie dans nos quartiers ne permet pas, en l'absence de tout aménagement de couloirs protégés, une utilisation pratique et rationnelle des lignes de bus (30, 31, 54, 74, 81, 95).

Le constat est donc sévère : alors que nos quartiers bénéficient d'un maillage complet en transport public, l'état et la surcharge même de ce réseau en rendent l'usage physiquement et mentalement éprouvant !

La solution existe : débrancher la ligne 13

Le grand paradoxe reste que la RATP avait, dès l'étude de la ligne 14 en 1988, parfaitement imaginé une double solution à l'allègement du trafic sur la ligne 13. Le prolongement de la ligne 14 au nord vers Saint-Lazare, Place de Clichy puis La Fourche permettrait la séparation définitive des deux branches nord de la ligne 13, la ligne 14 utilisant l'une des deux branches pour s'étendre soit vers Saint-Denis, soit vers Gennevilliers. Aucune décision du STIF ne permet d'espérer que débutent dans le contrat de plan actuel les études nécessaires. Et, dans ces temps de disette budgétaire où explosent les déficits et sont revus à la baisse les investissements en infrastructure de transport, on comprend que seule une mobilisation des centaines de milliers de personnes concernées peut accélérer le calendrier.

Parisiens, banlieusards, mobilisons-nous

Le plus extraordinaire dans cette situation est la relative bonhomie fataliste des usagers, leur comportement à la fois stoïque et civique. On ne veut donc pas croire que la ligne 13 puisse être abandonnée à ses lourds problèmes, présents et immédiats. Car, somme toute, elle nous réunit tous, banlieusards et parisiens, cols bleus et cols blancs, riches et pauvres, habitants des cités lointaines comme paroissiens chics de Saint-François-Xavier. Et, oui, qui n'a jamais voyagé sur la totalité de la ligne 13 ignore que le métro est le dernier endroit à la mode de pure mixité sociale. Tous égaux mais les uns contre les autres, telle semble être la devise de notre républicaine ligne 13 !

Alors, réclamons sans attendre que débutent les études d'extension de la ligne 14 et du débranchement de la ligne 13 !

M 13 Asnières – Gennevilliers Saint-Denis • Châtillon

Guy Môquet, martyr de la liberté

Guy Môquet, brillant élève du lycée Carnot, est le fils du député des Épinettes Prosper Môquet, ancien cheminot des Batignolles, arrêté en octobre 1939 puis déporté au bagne de Tête-Carrée (Algérie) avec 26 autres députés communistes.

Le jeune Môquet âgé de 15 ans se démène auprès des plus hautes autorités de la Chambre des Députés (Vichy n'est pas encore installé) pour libérer son père et veille sur son plus jeune frère Serge. Il poursuit aux Épinettes et dans les Grandes-Carrières des activités de résistance politique. Dénoncé à la police, il fut arrêté le 13 octobre 1940 à la Gare de l'Est. Bien qu'acquitté le 23 janvier 1941 de toute poursuite, il est transféré de prison en prison : la Santé, Fresnes, Clairvaux. Le 16 mai 1941, il arrive au camp de Châteaubriant (Loire-Atlantique), qui comptait près de 4000 prisonniers politiques.

Le 20 octobre 1941 vers 8 heures, le Feldkommandant Hotz est exécuté par trois jeunes hommes à Nantes. En représailles, l'autorité nazie ordonne d'exécuter 50 otages immédiatement, puis, 50 autres si les auteurs de l'attentat ne se livrent pas. Le gouvernement de Vichy, par l'intermédiaire de son ministre de l'intérieur, Pierre Pucheu, intervient auprès des autorités Allemandes et fournit une liste de prisonniers « bons à être exécutés pour éviter de laisser fusiller 50 bons Français ». Mais le plus sordide est que, si les nazis allaient choisir au hasard 50 noms dans une liste de 200, le sous-préfet de Châteaubriant, qui est mort dans son lit, s'empressa de désigner parmi « les internés communistes » 60 noms parmi «les plus dangereux et les moins chargés de famille ». À Nantes, 16 prisonniers ont été choisis, 5 autres au Mont-Valérien. À Châteaubriant, 27 prisonniers ont été fusillés le 22 octobre 1941, dont le plus jeune, Guy Môquet.

La mère de Guy, Juliette, et son jeune frère Serge, déguisé en fille, échappent à la traque policière en se cachant pendant toute la guerre, tandis que Prosper Môquet se joint à Alger aux forces résistantes autour de De Gaulle. En 1944, le général De Gaulle cite Guy Môquet à l'Ordre de la Nation.

Après guerre, Serge, tragiquement éprouvé, mourra « de chagrin » comme on le disait avec pudeur à l'époque. Juliette décèdera en 1956 dans un accident de voiture. Deux jours après ce nouveau drame, le général de Gaulle qui, à la Libération, n'hésitait pas à traverser l'hémicycle pour saluer le député communiste Môquet adressa une lettre aussi pudique qu'exceptionnelle :

« *Mon cher Môquet, je m'associe à votre chagrin. Je ne vous ai pas oublié, depuis Alger, et je n'ai, certes, pas perdu le souvenir de votre jeune fils Guy mort si bravement et cruellement pour la France. Madame Môquet, elle aussi, prit part à notre combat. Veuillez croire, mon cher Môquet, à mes sentiments bien cordiaux et très attristés.* »

Puissions-nous, aussi, nous souvenir du dernier message laissé par Guy Môquet :

« *Vous tous qui restez, soyez dignes de nous...* ».

(Source : Pierre-Louis Basse, ***Guy Môquet, une enfance fusillée***, *Stock*, 2000).

Des curiosités

Châtillon-Montrouge : terminus sur 2 à 3 voies, ancien dépôt SNCF accolé à une gare routière.

Porte de Vanves : ancien terminus de l'ex-ligne 14.

Montparnasse-Bienvenuë : par chance, la ligne 13, comme la 6, est plus proche de la gare SNCF que les 4 et 12. Mais le tapis roulant de correspondance vaut le détour !

Varenne : particulière car à 3 voies, pour terminer la boucle de retour de l'ex-ligne 14 ; d'où l'expression « fuite à Varenne ».

Invalides : idem que Varenne car c'est un ancien terminus.

Champs-Élysées-Clemenceau : sous la Seine ! La preuve : la ligne 1 est bien au-dessus.

Gare Saint-Lazare : ancien terminus de la ligne B du Nord-Sud, reconnaissable à ses carreaux de faïence blancs typiques. Nouveauté : on perce tous les cinq mètres des couloirs de correspondance.

Liège : avant 1914, Berlin. Deux guerres mondiales ont effacé l'évocation de l'ancienne capitale du Reich ; des superbes tableaux en faïence de villes belges interdisent tout retour en arrière. L'Histoire s'est vengée : Berlin est, depuis 1991, redevenue capitale d'une Allemagne Fédérale, aussi démocratique que notre vieille France. Les quais décalés ont pour origine la faible largeur de voie de la rue d'Amsterdam (12 m.) car, à l'époque, pour des raisons d'économie, on construisait les stations par creusement à l'air libre. La même cause explique la multiplicité des couloirs dans le métro parisien.

La Fourche : comme son nom l'indique. À 2 niveaux : supérieur avec un aiguillage de séparation vers les deux branches nord et, en sens inverse, les rames en provenance d'Asnières (il y en passe moins) ; inférieur, un seul quai pour la branche venant de Saint-Denis.

Guy-Môquet : anciennement Marcadet-Balagny, depuis la fin 1946, porte le nom du jeune Guy Môquet (1924-1941) (lire ci-contre).

Porte-de-Saint-Ouen : ancien terminus ; lignes de bus vers la banlieue en surface.

Saint-Denis-Porte de Paris : comme son nom l'indique ; au-dessus, une gare routière importante ; donné accès au célèbre Stade de France.

Porte de Clichy : ancien terminus, donc en boucle ; nombreuses lignes de bus vers la banlieue en surface.

Brèves

Chose vue

Un samedi après midi, avenue de Clichy, fin avril : un marchand de muguet à la sauvette. S'arrête une voiture de police. Les policiers embarquent muguet et vendeur menotté ; on n'est pas le 1er mai et la vente à la sauvette est interdite. Soit.

A deux pas de là, plusieurs magasins ont installé sur le trottoir des étalages illégaux, comme ils le font depuis des semaines, des mois pour certains. Pourtant la police nationale est habilitée, aussi, à verbaliser les propriétaires de commerces qui violent le règlement municipal régissant le droit d'étalage.

D'un PMU, l'autre

Le PMU de l'avenue de Saint-Ouen, à proximité de La Fourche et de deux gros établissements scolaires, continue à faire parler de lui. Installé depuis plusieurs années, après la fermeture administrative du local impasse de La Défense (22 avenue de Clichy) dans une ancienne boulangerie, il accueille l'après-midi les parieurs qui suivent sur des écrans les résultats « course par course ».

Nous avions écrit en 2000 au Ministère de l'Agriculture, organisme de tutelle du PMU, pour dénoncer la saleté du trottoir devant le PMU, jonché de quantité de détritus (journaux hippiques, tickets de parieurs, canettes de bière, etc.) et demander qu'il soit régulièrement nettoyé par le personnel de l'établissement.

Depuis quelques semaines, nouvelle nuisance. Attirés par la clientèle du PMU, des joueurs de bonneteau se sont installés derrière l'abri-taxi. Plus grave encore, un trafic de substances illicites a pris racine.

déCLIC 17/18, en octobre 2001, et, récemment, des riverains justement excédés ont écrit au commissaire. Ces derniers s'interrogeant sur les raisons qui ont conduit « *à installer un course par course dans un quartier sensible…gêne et mauvaise référence pour les enfants et les ados qui empruntent cet axe plusieurs fois par jour pour se rendre dans des établissements scolaires avoisinants* ».

Les trottoirs de Clichy

On dit parfois le quartier « chaud » mais qu'en est-il vraiment ? Hier comme aujourd'hui, cette question fait débat.

Notre quartier est-il un quartier chaud ? Beaucoup de gens dans le quartier se posent cette question et expriment leur inquiétude lors de réunions publiques de déCLIC 17/18.

Certes ce n'est pas un haut lieu de la prostitution comme le fut le quartier des Halles, mais l'avenue de Clichy, de la place de Clichy à La Fourche, se situe dans le prolongement de l'axe Barbès-Pigalle.

Cette prostitution, ce n'est pas un phénomène nouveau.

L'historien Louis Chevalier dans *Montmartre du plaisir et du crime* (1980, réédition Payot 1995) évoque « *le bas de l'avenue de Clichy, avant qu'elle ne s'enfonce dans la pénombre de la Fourche : aux environs du bal du Petit Jardin* [futur jardin des Deux Nèthes] *où nous avons vu danser Papillon et les vrais du milieu, dans ces petites rues, dans ces impasses pleines de petits hôtels, de débits de toutes sortes, de dancings en tous genres, de petits restaurants, de minuscules jardins et d'ateliers qui, partant de l'avenue, courent sur les arrières de la place : par exemple dans l'impasse de la Défense, la bien nommée, car les filles avaient la réputation de s'y défendre comme nulle part ailleurs…* »

Ainsi, du romancier catholique Gilbert Cesbron qui, dans *Notre prison est un royaume*, (1947) évoque les arrières de la place de Clichy où « *étagées à flanc de coteau, les morts du cimetières Montmartre regardent en silence le manège des vivants. François, qui a gagné les rues obscures, est sans cesse accosté par des femmes dont les visages lui rappellent le Musée Grévin et qui lui font avec lassitude des propositions obscènes*. »

Enfin, Louis Ferdinand Céline dans *Voyage au bout de la Nuit* (1932) : « *vous remarquerez qu'il y a toujours deux filles en attente au coin de la rue des Dames. Elles tiennent ces quelques heures épuisées, qui séparent le fond du jour du petit matin. Grâce à elles la vie continue à travers les ombres. Elles font la liaison avec leur sac à main bouffi d'ordonnances, de mouchoirs pour tout faire et les photos d'enfants à la campagne. Quand on se rapproche d'elles dans l'ombre, il faut faire attention parce qu'elles n'existent qu'à peine, ces femmes, tant elle sont spécialisées, juste restées vivantes, ce qu'il faut pour répondre à deux ou trois phrases qui résument tout ce qu'on peut faire avec elles. Ce sont des esprits d'insectes dans des bottines à boutons. Faut rien leur dire, à peine les approcher. Elles sont mauvaises.* »

Aujourd'hui, il y a, avenue de Clichy, une prostitution classique, bas de gamme et fin de carrière. On a connu des figures hautes en couleur, finalement faisant partie du quartier et, depuis quelques temps l'apparition de Chinoises du nord, assez nombreuses, très discrètes, s'habillant sobrement. Les nombreux travestis qui habitent des hôtels meublés du quartier, s'ils sont bien visibles, ne semblent pas y travailler.

Cette prostitution est jugée gênante par certains habitants du quartier. Sur cette question, déCLIC 17/18 n'a pas (ou pas encore) de position, faute d'en avoir débattu.

Les élus de nos quartiers, eux, ont pris publiquement position au cours de l'année 2002, à la faveur de l'examen au Parlement d'un projet de loi. Mme de Panafieu, maire du 17e et député de la 16e circonscription, a évoqué la réouverture des « maisons closes », fermées depuis 1945. M. Caresche, député de la 18e circonscription, s'est dit favorable à la pénalisation des clients, comme en Suède. On peut penser que leurs réactions sont motivées surtout par la situation catastrophique de la prostitution sur les boulevards extérieurs (Bessières et Ney et leurs alentours) plus que par la situation de l'avenue de Clichy

Pour autant, on n'est pas forcé de s'accommoder du *statu quo*. D'ailleurs, sur ce sujet comme sur bien d'autres, on juge souvent pittoresque chez l'autre ce qui ne se passe pas en bas de chez soi.

déCLIC 17/18 entend lancer une réflexion sur ce sujet important et complexe.

À suivre, donc.

Les aventures de Tati à Clichy

En décembre 2002, Tati a ouvert un nouveau magasin au 76 avenue de Clichy dans des locaux qui, pendant une trentaine d'années, furent ceux de La Redoute.

Ce magasin, pendant sa dernière période, était tombé bien bas et semblait liquider ici les invendus de son catalogue… Dans ce quartier de l'avenue de Clichy, la fermeture de La Redoute, fit espérer un magasin plus haut de gamme. Ce fut Tati qui s'installa.

Le métro La Fourche, grâce à la ligne 13, draîne toute la clientèle de la banlieue nord-ouest. Le premier concept du magasin fut présenté comme provisoire, avec un mélange de textile et de bazar (on nous a affirmé que l'un et l'autre concourent à part égale à la formation du chiffre d'affaires de ce magasin).

Tati qui compte 29 magasins en France, dont 7 à Paris, n'est plus nécessairement le moins cher, concurrencé maintenant par les hypermarchés ou par des chaînes de magasins textiles qui visent la même clientèle avec une offre un peu plus haut de gamme et des prix très comparables. Dans une conjoncture peu favorable, pour répondre à cette nouvelle concurrence et à l'évolution de la demande, Tati a élaboré un concept de nouveau magasin : *La rue est à nous*, « *un vrai concept de magasin de proximité […] plus qualitatif sans que nous ayons perdu notre âme* ». Le magasin *La rue est à nous*, c'est une place de marché entourée de rue et de boutiques, encore des produits en vrac dans des bacs mais aussi des vêtements sur cintres comme dans le magasin Tati Réaumur.

Les travaux devaient commencer début juin 2003 mais la décision a été reportée à une date indéterminée. En effet, tout cela coûte cher, et, dans la conjoncture actuelle, le pouvoir d'achat stagne, l'attentisme domine et le textile souffre.

Si Tati doit rester avenue de Clichy, nous espérons vivement que les travaux d'amélioration ne seront pas trop longtemps différés.

Dans une revue professionnelle (*Points de Vente*, 21 avril 2003), M. Fabien Ouaki, P.D.G. de Tati déclare : « *nous avons beaucoup souffert de ne pouvoir rentrer dans les centres commerciaux. Les gens n'arrivaient pas à cadrer Tati dans un centre commercial. Ils voyaient Barbès et c'était un vrai refus.* ».

Ces gens, nous aussi, on les comprend. Alors si Tati veut améliorer son image de marque, qu'il commence par retirer ses bacs de vrac, en haut des marches. Et dans la foulée qu'il les retire aussi à Barbès : l'esthétique des abords du magasin, la circulation des piétons et la sécurité y gagneront aussi.

Enfin, beaucoup ignorent que ce bâtiment de l'avenue de Clichy avait été, à l'origine, un belle salle de cinéma. Sa façade art déco a été, au cours des transformations successives, abîmée. Et si l'on rêvait qu'on la rétablisse ?

De même, un petit jardin se cache à l'arrière du bâtiment, entre l'avenue de Clichy et le passage Saint-Michel. Alors, faisons un autre rêve : le jardin est à nous... Chiche !

Basile est mort !

Lundi matin 9 septembre, vers 9 h 30, la femme qui vient chez lui de temps à autre l'a découvert, appelé la police qui pensait que sa mort remontait à au moins 15 jours. Elle croyait qu'il s'était défendu et battu car il y avait un marteau à côté du lit et la télé était renversée. Pour la police, puisqu'il était malade, il aurait été pris d'un malaise et, en tombant, aurait entraîné la dite télé. Il y a eu autopsie…

Moi, j'ai entendu cette voix de femme derrière le mur de ma cuisine, inusitée dans cet immeuble à l'abando. Puis j'ai compris qu'il y avait la police, qu'il y aurait eu une bagarre…

Je trouvais cela étrange, n'ayant rien entendu depuis 8 jours quand, à 4 heures du matin, j'ai dû appeler la police, réveillée par une odeur de brûlé, des bruits de dispute et de bois brisé. Au fait, la mort remonterait à environ 8 jours…

Je suis allée voir de quoi il retournait. Je les vois encore dans l'escalier, je leur demande : «-Il est arrivé quelque chose à… ? - Il est mort.» J'ai crié, en moi-même, et je crie encore : ON A TUÉ BASILE ! Car, même si ce n'est pas le cas, ça l'est quand même. Par notre indifférence, par celle des « pouvoirs publics » qui permet à ce genre de situation de perdurer. Préempté depuis 1985, l'immeuble était peu à peu racheté par la Ville, se dégradant lentement au mépris des règles élémentaires d'hygiène et de sécurité, tant pour ses derniers habitants que pour les riverains. Il était ouvert à tous les vents, accessible autant à la pluie qu'aux squatters, fumeurs de haschich occasionnels, tagueurs et … les gens et les enfants du quartier. Malgré cela il y avait encore une boîte à lettres à ton nom avec, un jour, une lettre d'un candidat aux élections qui, certainement, t'assurait se préoccuper de ton sort…

Mais, c'est bien connu, on ne peut pas reloger tant que l'opération n'est pas programmée. Depuis 1989, 1992, 1994, 1998, 2001, « ça » allait se faire, tout de suite, dans 6 mois, dans 3, toujours l'année d'après. Pendant ce temps, tu allais et venais entre l'hôpital, l'assistante sociale, les bureaux de la Mairie et ton petit deux pièces, sans ta femme, rentrée au pays à cause de ses papiers, sans eau, sans sanitaire, sans chauffage quand on te l'avait coupé pendant l'hiver… Pour atteindre ton deuxième étage, même les marches commençaient à se barrer.

Une fois, je suis rentrée chez toi avant de t'accompagner à la Mairie pour « réactualiser » ta demande de relogement qui datait de 1996… Je contemplais le portrait du Général De Gaulle pendant que tu prenais ton thé.

On a beau me dire aujourd'hui qu'on a fait ce qu'on a pu, puisqu'on venait enfin de lui accorder un logement décent à la fin du mois de juillet, que, probablement, il est mort de sa « mort naturelle », qu'il n'avait pas peur et qu'il se serait défendu au cas où…

« Tu sais, c'était un ancien tirailleur sénégalais…»

Je ne peux m'empêcher de me sentir coupable et j'espère que d'autres se sentent aussi coupables et surtout qu'ils auront à cœur d'éviter que cela se reproduise. Je prie pour que nos efforts autour de toi ne restent pas complètement inutiles. Si cela pouvait éviter à quelqu'un d'autre d'avoir à subir une fin tellement indigne, je serais rassurée sur notre humanité et peut-être reprendrai-je le flambeau de mes illusions aujourd'hui éteint.

Michèle Fong

HUMEUR(S)

Les bonbons de Bérénice.

La jeune comédienne Bérénice Bejo nous apprend dans le supplément Paris d'un hebdomadaire qu'elle vient d'acheter un appartement de 45m2 dans le bon 18e, place Constantin Pecqueur. On apprend qu'elle va voir de vieux films au Studio 28, rue Tholozé, mais que pour les grosses productions, elle fait le voyage place de Clichy avec « sa crête de pollution, sa symphonie de klaxons et son stand de bonbons bariolés chimiques ».

Si c'est Bérénice qui le dit !

Chimiques ou pas, en tous cas, ces bonbons sont bariolés. Au delà de ce jugement esthético-gastronomique, on comprend mal que la Ville de Paris ait pu accorder l'autorisation d'étalage sur le trottoir à un tel commerce qui, outre sa bâche fort peu esthétique et le stationnement d'un fourgon sur le trottoir pour installation et remballage, réduit le passage des piétons déjà fort étroit dans ce coin stratégique de la place de Clichy.

Otages.

Dans les milieux bien informés, on s'accorda à trouver le printemps 2003 assez chaud. On parla aussi abondamment d'usagers pris en otage.

Il est des otages dont on ne parle pas : tous ceux qui, saison après saison, sont victimes de l'automobile polluante, bruyante, omniprésente.

Ils sont la majorité pourtant. Ainsi, dans le futur Quartier Vert Cavallotti, 38% des ménages seulement disposent d'un véhicule motorisé, souvent garé dans ujn parking. Mais que de passages piétonniers bloqués, que de trottoirs encombrés par les deux-roues !

Et ces voitures qui dévalent la rue Caulaincourt et se jettent place de Clichy à huit heures du matin ? « La France qui bosse » ? Leurs passagers, solitaires, font-ils tous dans l'enclume et les poids et haltères qu'ils ne peuvent prendre bus ou métro voire enfourcher un vélo (ue caulaincourt, ça descend) ?

Avenue de Clichy, à toute heure ou presque, combien de véhicules transportant un seul voyageur ou stationnant illégalement, le plus souvent en toute impunité, prennent en otage les usagers du bus retardés ?

Nos poumons sont pris en otage.

Nos oreilles sont prises en otage.

Libérons donc les otages victimes de la bagnole, ceux qui, piétons, voudraient bien profiter du plaisir de la rue et ceux, qui, prisonniers de leur cellule de tôle n'envisagent même plus qu'on puisse se déplacer autrement.

Philippe Limousin

À Paris, on fête la démocratie locale

Rencontres du samedi 7 juin 2003 à l'Hôtel de Ville
Un conseiller de quartier (17e) raconte ...

Le samedi 7 juin 2003 s'est déroulé à l'Hôtel de Ville le premier printemps de la démocratie locale qui, autour des 121 conseils de quartier (CQ) de Paris, permit de faire le point sur cette première année de démocratie participative. Chacun put échanger ses expériences, émettre ses constats et ses critiques, bref, faire progresser la démocratie de proximité.

Ont été abordés les thèmes et les problématiques suivants : mieux définir le rôle et les compétences du CQ ; expliciter son fonctionnement et ses liens avec la Ville de Paris et les mairies d'arrondissement ; comment informer et se faire connaître des Parisiens ; moyens mis à sa disposition ; articulation entre toutes les instances de démocratie locale (conseil de quartier, conseil de la jeunesse, conseil des étudiants et conseil des citoyens non-communautaires).

De nombreux outils de démocratie locale

L'année 2002 /2003 a vu Paris se doter de tous ces outils de démocratie locale ou participative. En effet, la « démocratie représentative » constituée d'élus que les citoyens-électeurs ont choisis se distingue de la « démocratie participative », résultante d'assemblées composées d'élus, d'associations de quartiers et d'habitants, que tous font vivre à l'échelle de l'arrondissement ou de chaque quartier. La démocratie participative et la démocratie représentative se complètent ainsi pour restituer la ville dans toute sa multiplicité et se complexité et mieux approcher la réalité des besoins et des attentes du citoyen.

Précisons le rôle et les limites de chaque instance. Ainsi, existent dans chaque arrondissement : (a) des conseils de quartier, espaces d'information, de dialogue et de propositions, d'avis, placés et organisés sous la compétence de la mairie d'arrondissement ; (b) un conseil de la jeunesse (de 13 à 25 ans),encadré par un animateur, organisé avec les jeunes selon une charte et à la compétence consultative et participative autour de la réalisation de projets/actions ; (c) le CICA (comité d'initiative et de consultation d'arrondissement) s'adressant aux associations de quartier, réuni par le conseil d'arrondissement en formation extraordinaire au moins 4 fois par an (avec voix consultative).

À l'échelle de Paris ont été institués :

(1) le *Conseil de la Citoyenneté des Parisiens non communautaires* qui permet aux résidents étrangers non-membres de l'Union Européenne de participer à la vie de la cité, en particulier sur les questions spécifiques aux étrangers (accès aux droits, affaires sociales, formations, information, coopération et co-développement) ;

(2) le *Conseil Parisien de la Vie Étudiante* composé des élus étudiant au CROUS et vice-présidents étudiants de chacune des 8 universités de Paris, ainsi que des associations ;

(3) le *Conseil Parisien de la jeunesse* qui regroupe les 108 représentants, membres des conseils de la jeunesse des 20 arrondissements.

Chaque instance de démocratie locale dépend de la mairie d'arrondissement qui en définit le fonctionnement. La démocratie participative ne peut donc se soustraire de la démocratie représentative. Ce qui pose quelques problèmes. En effet, dans nombre de conseils de quartier, il a été relevé l'aspect apolitique des instances participatives, aspect positif puisqu'il permet à tout le monde de s'exprimer en dehors des clivages partisans. Or le risque existe bien, selon les habitants et représentants des associations conseillers de quartier, de se « faire récupérer » par les mairies d'arrondissements comme outil de légitimation d'actions décidées à priori.

Une charte pour clarifier les rôles de chacun

C'est pour cela qu'il est très important de définir au préalable une charte de fonctionnement qui définisse clairement les rôles de chacun. Cette charte existe dans une grande partie des conseils de quartier parisien (3e, 4e, 11e, 13e, 18e et 20e qui a créé les Conseils de quartier en 1997). Chacune de ces chartes définit les rôles et compétences, les modes de désignation et de renouvellement des membres du conseil, le déroulement des réunions, le choix des dates et des thématiques, le budget et les moyens de l'utiliser, les modes d'évaluation des Conseils notamment.

Dans cette même optique a été constitué samedi 7 juin 2003 un Observatoire parisien de la démocratie locale chargé d'évaluer les dispositifs de concertations.

L'importance de la communication

Le premier constat concerne la circulation de l'information au sein du triptyque formé par les élus, les membres des conseils et les citoyens. La discussion avec l'ensemble des membres des CQ a mis à jour divers problèmes ou zones d'ombres, notamment les responsabilités de la mairie concernant l'information. Est-ce à la mairie d'arrondissement ou au CQ de diffuser l'information ? Quel budget utiliser pour assurer l'information, celui du CQ ou d'autres lignes budgétaires de la mairie d'arrondissement ?

Ont été souvent évoqués les problèmes de calendrier, l'information sur la date du CQ arrivant tardivement, le manque de suivi des mairies qui relaient mal l'information, le manque de résultats concrets sur lesquels, pourtant, on pourrait s'appuyer pour intéresser et motiver les citoyens à participer aux travaux des CQ.

Certains CQ (3e, 10e, 20e) avaient déjà bien défriché ces problématiques. Ils se sont ainsi dotés de multiples outils de communication comme une base de donnée des participants au CQ, un espace d'information dans le journal de la mairie, un site Internet, des courriers (avec système de boîtage), des fiches de suivi pour évaluer le taux de participation, etc..

Bref, il est nécessaire de diversifier les moyens de communication pour atteinde l'ensemble des habitants et de travailler étroitement avec les commerçants (pour faire remonter l'information auprès des habitants). Autres suggestions : utiliser des panneaux plastiques dans la rue, émettre des messages sur les panneaux Decaux de la Mairie de Paris, doter chaque CQ d'un kit d'information contenant des documents élémentaires (quartier verts, PLU, etc.), prévoir des présentations multimédia (Powerpoint) à projeter lors des CCQ…

Enfin, installer les instances de démocratie locale dans un lieu qui leur serait propre permettrait de regrouper l'ensemble des différentes instances participatives et leur garantirait une certaine autonomie (y compris financière).

Tout cela relève pour l'instant de la bonne parole mais il est important que cela ait été dit. Il y a des choses simples à faire qui sont du ressort des conseillers de quartier et qui peuvent être mises en place rapidement, selon les compétences de chacun. Rendez-vous, donc, dans un an pour faire le point sur ce qui se sera passé à Paris…sans oublier le 17e arrondissement où il n'existe pas encore de charte et où les habitants pourraient être mieux informés sur les Conseils de quartier.

Olivier Misischi,
conseiller de quartier,
collège Habitants
Batignolles-Cardinet

.

Le compte-rendu sera bientôt disponible sur le site de la Mairie de Paris : www.paris.fr.

Insécurité routière : mirage ou début de la fin ?

En mai 2002 (n° 12), sous le titre « *Insécurité(s) : ça existe aussi au pluriel !* », nous nous interrogions sur l'étrange cécité du moment. Un discours public et médiatique saturé d'expressions comme insécurité, incivilités, tolérance zéro passait sous silence le lourd tribut dû à l'insécurité routière.

déCLIC 17/18 n'a jamais versé dans l'angélisme ni cédé aux facilités démagogiques, organisant des débats entre nos adhérents et des responsables de la Police Nationale, relayant les questions, ou inquiétudes de nos concitoyens, rencontrant régulièrement les commissaires centraux de nos arrondissements. Pour autant, elle s'est toujours refusée d'oublier que l'insécurité routière constitue l'un des plus grands scandales sociaux de notre pays, cause de 8000 décès par an et de 15 000 blessés. Ainsi, nous évoquions une indifférence scandaleuse vis-à-vis de cette hécatombe silencieuse.

Insécurité routière, un fléau social

Miracle de la communication ou triomphe de la vertu, les plus hautes autorités de l'État décidaient à la rentrée 2002 de porter la lutte contre l'insécurité routière au rang de grande cause nationale. Instructions données aux Préfets et aux Préfets de Police, actions largement médiatisées par les télévisions, communication tous azimuts : le verbe d'en haut devenait vérité d'en bas.

À Paris, des résultats spectaculaires

En effet, à Paris, le bilan sur les cinq premiers mois de 2003 est éloquent : le nombre de tués passe de 26 en 2002 à 15, celui des accidents corporels de 2941 à 2038. Un bilan similaire de l'année 2002 comparée à 2001 relève une baisse de 47 % des tués (71/114) et de 29 % des blessures corporelles (622/782). En 2002 la Préfecture de Police de Paris a ainsi dressé 61 164 P.V. pour excès de vitesse (+ 12 %) et 51 945 pour franchissement de feux rouges (+ 45 %) ; 5199 permis de conduire ont été retenus (+ 60 %). L'intensification des contrôles de la vitesse, de l'alcoolémie au volant et du respect de la réglementation continue de produire ses effets : sur les quatre premiers mois de 2003, + 15 % de P.V. pour excès de vitesse, + 103 % pour franchissement de feux rouges et + 111 % pour alcoolémie au volant.

Une tendance à confirmer

Alors, quel bilan provisoire tirer de statistiques aussi vertigineuses ? Que la perspective d'une amnistie liée à l'élection présidentielle de 2002 ait donné des ailes à la grande Faucheuse en 2001 et début 2002 ? Sans doute. Mais la moisson toujours plus abondante de P.V. diligentée par la Préfecture de Police et la baisse spectaculaire des accidents mortels ou non montrent deux choses. D'abord, les comportements dangereux en voiture sont loin d'avoir disparu. Ensuite, la répression prouve ici son efficacité totale dans un domaine de la vie sociale où le respect des règles se traduit directement dans une sécurité au bénéfice de tous. D'ailleurs, il conviendrait de rappeler plus souvent le sens de l'expression « permis de conduire ». La société permet à un de ses membres de disposer d'un véhicule à moteur dont la puissance, au sens physique du terme, dépasse largement celle des armes de poing les plus meurtrières. Ce permis suppose, pour être exercé avec tact et mesure, de se conformer à un ensemble de règles sans lesquelles le véhicule à moteur, cessant d'être un moyen de déplacement, devient un instrument délictuel.

Bref, la répression n'a, ici, que du bon !

Et dans nos quartiers ?

Bien entendu, nous ne disposons pas d'informations précises concernant notre quartier. Mais l'on comprendrait mal que de tels méritoires efforts, couronnés de ses premiers succès, ne bénéficient pas non plus à la place et à l'avenue de Clichy et aux quartiers alentour, où la surveillance de la circulation par les forces de police est plutôt légère voire absente.

Allez, Monsieur le Préfet, un petit effort pour nos quartiers, la place de Clichy et l'avenue de Clichy , où, semble-t-il, tout, ou presque, est permis !

MON-OPTIC

Opticien Visagiste
Diplômé d'État

49-53 avenue de Clichy
téléphone : 01 44 90 90 90

Nous sommes des spécialistes de l'adaptation aux lentilles de contact et des verres progressifs.

Nous tenons à votre disposition une très large gamme de montures composée de créateurs, couturiers et fabricants français de moindre renommée mais d'une excellente qualité accessible à tous.

Quelle que soit la provenance de vos lunettes, notre équipe dynamique est à votre disposition pour vous offrir tout conseil et toute réparation.

Bruit

Depuis le 22 mai, chaque Parisien peut découvrir sur le site internet *www.paris.fr* de la Mairie de Paris l'intensité sonore de sa rue ou de son ilôt, de 6 h. à 22 h.. Plus de 300 cartes rassemblent en différentes couleurs les mesures effectuées par 25 000 capteurs de bruit diurne. En septembre prochain, on saura tout aussi sur le bruit nocturne.

Dans le 18e, le bvd de Clichy, les avenues de Clichy et de Saint-Ouen, les rues Etex, Lamarck, Joseph de Maistre et Caulaincourt dépassent la valeur moyenne de 79 dB, le seuil au delà duquel le bruit est considéré comme insupportable s'élevant à 60 dB. Si les voies adjacentes sont moins atteintes, le bruit de ces axes se propage aux intersections. En bordure du cimetière Montmartre, on mesure 60 dB et, à l'intérieur, 50 dB.

Dans le 17e, l'avenue de Clichy supporte 73 dB entre La Fourche et la rue Cardinet, puis, entre Cardinet et la Porte, 79 dB ! Sans surprise, le bvd. des Batignolles, les rues de Rome, Cardinet et Legendre atteignent plus de 79 dB ; les rues des Batignolles et de la Condamine culminent à 73 dB et l'intérieur du quartier oscille autour de 65 dB.

Cette étude scientifique confirme largement l'étude conduite en 1998 par déCLIC 17/18 où 78% des personnes interrogées jugeaient le quartier bruyant.

Qu'est-ce qu'un décibel ?

Le son résulte de variations périodiques de pression de l'air : il est composé de hauteurs différentes (fréquences). Seules sont audibles les fréquences comprises entre 20Hz et 15kHz (20 kHz pour les plus jeunes). Toutes les grandeurs acoustiques sont donc des grandeurs mécaniques dérivées de trois unités fondamentales (m, kg, s). Ainsi la puissance acoustique mesure l'énergie reçue par unité de surface (W/m2).

Mais, pour plus de clarté, c'est le décibel (dB) qui est utilisé. Cet indicateur qui n'est pas une unité est défini comme le logarithme du quotient de la puissances acoustique reçue par la puissance acoustique minimum (= 0dB). Ainsi, une augmentation de 3 dB représente dans la réalité un doublement de la puissance acoustique.

Mémoire

Le souvenir de la tragédie des enfants juifs déportés, rempart contre la haine, la violence, l'injustice

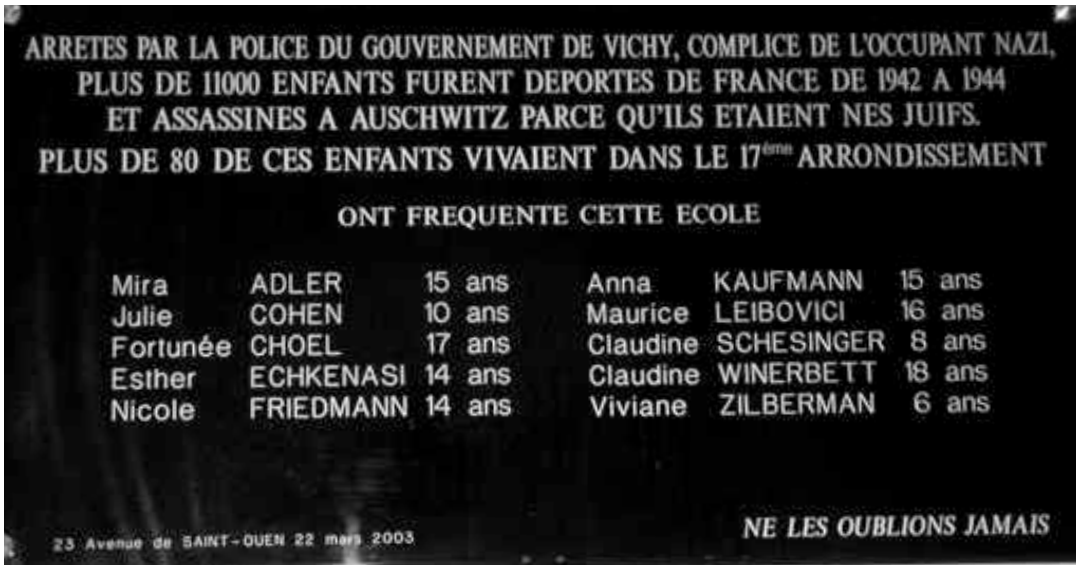

23 avenue de Saint-Ouen : la plaque dans l'école redonne leur identité aux jeunes victimes de la barbarie.

En mars dernier, Paris a célébré la mémoire des enfants juifs déportés pendant la deuxième guerre mondiale. À Paris, ils furent environ 6000.

A l'initiative de l'AMEJD et de la Ville de Paris, avec la participation des mairies d'arrondissement, des plaques ont été apposées sur la façade des écoles parisiennes. D'autres, rappelant le nom des enfants ont été posées dans le hall des écoles.

Dans le 18e, M. Delanoë, en présence de M. Vaillant, maire du 18e arrondissement, a déclaré : *« On ne peut tolérer qu'on s'en prenne à quiconque en fonction de son identité, de sa religion, juif, musulman, chrétien ou athée. Si aujourd'hui vous ne vous dressez pas immédiatement contre la moindre gifle, la moindre insulte, demain peut-être ce sera la mort. Soyons intransigeants, défendons le droit de tous à vivre ensemble et différents ».*

Aux Épinettes, dans l'école de la rue du Capitaine Lagache, en présence de Mme Simone Veil et de Mme de Panafieu, maire du 17e, et dans l'école de l'avenue de Saint Ouen, enfants et parents étaient nombreux à cette cérémonie du souvenir préparée en conseil d'école : projection de film, exposition de panneaux relataient ces événements dramatiques.

La présidente de la l'AMEJD (Association pour la Mémoire des Enfants Juifs Déportés) s'exprima ainsi : *« c'est avec une vive émotion que nous nous réunissons ce jour pour commémorer, c'est-à-dire se souvenir ensemble, d'enfants morts en déportation parce que nés juifs(…). Pour pouvoir avoir un avenir, il faut d'abord être autorisé à vivre. Et c'est précisément ce qui fut interdit à dix enfants de cette école et à des milliers d'autres (…). Pourquoi se souvenir ? Pourquoi raconter ? Parce que, espérons-le profondément, notre mémoire sera le rempart contre la haine, la violence, la cruauté intolérable. »*

Faisant référence aux recherches effectuées dans les registres des écoles, elle ajouta : *« des observations parfois lourdes de sens nous laissaient imaginer l'angoisse d'une famille : « un tel n'est pas revenu »,« parti à la campagne », « évacué en province » ou, plus explicitement, « a quitté Paris en raison de sa race » , ceci, à propos, précisément d'une des petites élèves de l'école primaire Lagache (…). Il nous faut rappeler que 73 000 personnes furent déportées de France dont seulement 2500 sont revenues. Il y avait 11 000 enfants parmi eux. Rappelons cependant que des centaines d'enfants ont pu échapper au massacre des innocents grâce à ces héros anonymes, les justes des nations, qui acceptèrent d'affronter le danger, ces hommes, ces femmes qui tout simplement respectaient et aimaient leur prochain…*

C'est à l'Ecole de la République, dans toute sa diversité que vous commencez à construire grâce vos maîtres, l'édifice qui fera de vous un jour des citoyens conscients, capables de lutter contre l'injustice, l'intolérance et le racisme pour que des drames tels que celui évoqué aujourd'hui ne se reproduisent jamais. ».

Les lois anti-juives sous Vichy

16/07/1940. Les Allemands décident l'expulsion des Juifs d'Alsace vers la zone libre (17 783 y seront transférés).

22/07/1940. Décret-loi de Vichy sur la révision des naturalisations acquises depuis la promulgation de la loi du 10 août 1927 (7 000 Juifs dénaturalisés).

27/08/1940. Abrogation de la loi Marchandeau du 21/4/1939 interdisant la propagande antisémite.

27/09/1940. Ordonnance allemande prescrivant le recensement des Juifs en zone occupée avant le 20/10/1941. Création du Fichier des Juifs de la Préfecture de police.

03/10/1940. Loi du gouvernement de Vichy portant statut des Juifs. Cette loi exclut les Juifs de tout poste dans la fonction publique et dans les professions artistiques. La loi proclame la notion de race juive, alors que l'ordonnance allemande du 27/09/40 ne faisait référence qu'à la religion juive.

07/10/1940 : Abrogation du décret du 24 octobre 1870, qui déclarait citoyens français les Juifs d'Algérie.

18/10/1940 : 2eme ordonnance allemande imposant avant le 31/10/41 le recensement de toutes les entreprises juives.

19/10/1940 : Le préfet de police prescrit aux entreprises commerciales d'afficher à l'intérieur de leurs vitrines des pancartes jaunes avec l'inscription en caractères noirs : « Judisches Geschäft » (Entreprise juive). Sur décision du chef de l'administration militaire allemande, le préfet de police ordonne aux Juifs de se présenter aux commissariats de leur domicile, jusqu'au 7 novembre, pour y recevoir des cartes d'identité portant la mention «Juif» ou «Juive» en lettres rouges.

23/10/1940. La Préfecture de Police de la Seine remet le recensement des entreprises juives à l'administration militaire allemande.

29/03/1941. Création du Commissariat général aux questions juives (C.G.Q.J.), chargé de « reconnaître et éliminer les Juifs de toutes les interférences dans les domaines vitaux et dans la vie publique, administrer leurs biens jusqu'à la date de leur évacuation ».

26/04/1941. 3eme ordonnance allemande donnant une nouvelle définition du Juif et élargissant les interdictions d'exercice de professions à tout le secteur des activités commerciales. Premières rafles.

29/05/1942. Ordonnance allemande sur le port obligatoire de l'étoile jaune pour les Juifs en zone occupée.

COMPRENDRE

Soixante après, le génocide de plus de cinq millions de juifs européens, crime suprême contre l'humanité, appelle notre devoir de mémoire.

En France, 75 000 victimes de la barbarie nazie furent broyées par une machine administrative redoutable actionnée par le régime de l'État Français (Vichy).

Vous lirez dans l'encadré ci-contre une courte chronologie des étapes qui permirent l'extermination des juifs de France.

Assemblée générale 2002

le 5 octobre 2002, les adhérents de l'association ont débattu sans complexe des dossiers en cours et de leurs attentes.

déCLIC 17/18 a tenu sa septième assemblée générale annuelle le 5 octobre 2002, au Cinéma des Cinéastes, où le plateau du deuxième étage était trop petit pour accueillir les 70 adhérents présents ce samedi après-midi (plus 52 pouvoirs représentés).

Le rapport d'activité a présenté les dossiers sur lesquels nous intervenons depuis 1995, en voie de réalisation (jardin public des Deux Nèthes, école de la rue Forest, quartier vert Cavallotti, réhabilitation des boulevards Clichy-Rochechouart, rideaux peints rue des Batignolles). D'autres dossiers n'avancent guère (dégradation de l'avenue de Clichy, saleté des rues, etc.), même si déCLIC 17/18 est aussi pressant sur ceux-ci que sur ceux-là ! Fut aussi évoquée la mise en place des Conseils de quartier, dans le 17e où ils fonctionnaient depuis le printemps 2002, et dans le 18e où on les annonçait pour l'automne.

Le débat avec les adhérents présents fut nourri d'informations réciproques et de nouvelles problématiques concernant le quartier.

déCLIC 17/18 compte autour de 300 adhérents, dont 220 à jour de cotisation pour l'assemblée générale. Son audience va bien au-delà. Des habitants du quartier qui connaissent ses actions évoquent bien souvent « l'association » à laquelle ils n'ont pourtant pas adhéré, ou pas encore.

Le rapport financier fit apparaître un budget annuel proche de 4000 euro. Les cotisations versées par les adhérents constituent la quasi totalité du budget. Déclic 17/18 ne dépend pas de subvention publique annuelle. Toutefois, elle ne s'interdit pas de demander au coup par coup le remboursement de frais engagés pour des actions d'intérêt collectif.

L'Assemblée Générale a élu son Conseil d'administration (cf. ci-contre), lequel a désigné en son sein le bureau.

Quittant prochainement le quartier, Michèle Fong, membre fondateur de déCLIC 17/18 en 1995 et qui, depuis cette date, assuma la fonction de trésorière n'a pas souhaité se représenter au Conseil d'administration. Nous la remercions tous amicalement pour son dévouement.

La prochaine assemblée générale annuelle se tiendra à l'automne prochain et les adhérents y seront régulièrement convoqués.

Conseil d'administration

- François de la Chevalerie
  rue Lemercier, 17e.
- Edith Dayan,
  vice-présidente
  rue du Dr Heulin, 17e
- Lucie Découflé
  Cour Saint-Pierre, 17e
- Marie-Claire Klode
  avenue de Clichy, 18e
- Joëlle Le Morzellec
  rue Capron, 18e
- Silvia Lequenne
  rue Saint-Jean, 17e
- Philippe Limousin,
  président
  rue Étienne Jodelle, 18e
- Pierrette Mani,
  trésorière
  rue Cavallotti, 18e
- Laurent Mater,
  secrétaire général
  rue Nollet, 17e
- Christian Mauger
  avenue de Clichy, 17e
- Françoise Parrens
  avenue de Clichy, 18e
- Jacqueline Vaysse
  rue Lemercier, 17e

Au-delà du CA, l'organisation de l'association s'articule autour d'actions et de projets précis, menés par les adhérents, pilotés par les membres du conseil.

Comment participer ?

Tout adhérent ou toute personne intéressée qui souhaite mettre un peu de son temps ou de ses talents à disposition de l'association est le (la) bienvenu(e).

Pour participer, il suffit de se faire connaître en téléphonant ou en prenant contact avec d'autres adhérents, lors de réunions, aux conseils de quartier, par exemple.

Notre but : analyser les questions locales pour l'amélioration de notre cadre de vie.

Nos actions : mobiliser les riverains sur des actions concrètes ; participer aux conseils de quartier et aux groupes de travail ; porter les problèmes à la connaissance des décideurs ; veiller au suivi des décisions.

Nos moyens : informer grâce au journal associatif ; adhérer, faire adhérer pour se renforcer et assurer l'indépendance financière de l'association.

Vous rencontrez un problème dans votre quartier, vous souhaitez partager une information ?

Là aussi, ce peut être l'occasion d'une démarche commune. Alors écrivez-nous.

Et, si vous adressez un courrier aux pouvoirs publics, élus ou services techniques de la Ville, envoyez-en copie à déCLIC 17/18.

QUALITÉ BH IMMOBILIER

CONFIANCE - RIGUEUR - EFFICACITÉ

Depuis 13 ans, dans notre quartier, nous participons à son renouveau en le faisant apprécier aux nouveaux acquéreurs.

- **Aimer ce que l'on vend**
- **Conseiller les vendeurs**
- **Orienter les acheteurs**
- **Conclure dans l'intérêt de tous**

Contactez-nous au 01 42 29 30 30, nous vous aiderons à réaliser vos projets.

VENTE - ACHAT - GESTION LOCATIVE

S.AR.L. VASI, 71 avenue de Saint-Ouen 75017 PARIS tél. : 01 42 29 303 30 fax : 01 42 26 59 01
Carte professionnelle T 5930 Garantie SOCAF

Tribulations d'un jardin : les Deux-Nèthes.

Qui n'a jamais suivi jour après jour un chantier ne s'imagine pas l'imprévu, les surprises qu'il peut recéler. Pour nous faire plaisir, celui de la construction du jardin des Deux-Nèthes est un modèle du genre. déCLIC 17/18, qui s'est tellement battu pour l'obtenir, vous en a relaté toutes les étapes. Les vicissitudes administratives et techniques ont encore ajouté du temps au temps. Ainsi, alors que, début 2003, les premiers engins entraient en action, l'effondrement vieux d'un an d'une partie de l'impasse des Deux-Nèthes ajoutait à la complexité de l'ouvrage : dans l'attente d'expertise judiciaire, le chantier doit soigneusement éviter cette zone. Puis, début avril, l'excavation des remblais le long de l'immeuble du 22 avenue de Clichy, enclavé dans la parcelle du jardin, mettait en évidence la fragilité de son soubassement. De nouveaux travaux de confortement étaient à prévoir et le chantier arrêté dans l'attente de décisions. Finalement, début mai, les murs de la clôture peuvent à nouveau être coulés et les machines soulever, niveler, préparer le terrain pour la première phase du jardin. Des délais ? N'en demandez pas ! Même si la plantation d'une pelouse ou d'arbustes peut commencer en été ou à l'automne, tout dépend, pour les arbres, des essences.

En tout état de cause, comme il vaut mieux prévenir que guérir, déCLIC 17/18 écrivait le 23 mars 2003 à M. le Maire de Paris et Mme la Maire du XVIIIe arrondissement pour que « *la seconde phase d'aménagement du future jardin des Deux-Nèthes soit dès maintenant mise en route*», soulignant que «*nul, parmi les riverains et les habitants des quartiers de la place et de l'avenue de Clichy, ne saurait se satisfaire que des mois voire plusieurs années s'écoulent entre les deux phases de construction du jardin*». Enfin, nous demandions que soit étudiée avec soin la sécurité future des deux impasses, d'autant qu'il y aurait grand paradoxe de créer un espace de détente et de repos si son environnement immédiat n'était pas protégé contre toute forme de nuisance.

LES DOSSIERS

Réhabilitation des boulevards (suite).

Depuis le 15 mai, le premier tronçon Boulevard de Clichy - Place Blanche est ouvert aux piétons, aux promeneurs et aux cyclistes. Les travaux entre Blanche et Barbès commenceront le 15 juillet. Un point d'information est aussi ouvert les mercredi et vendredi de 14h30 à 18h30 au métro Blanche.

Ce projet exemplaire par la concertation à laquelle il a donné lieu depuis juin 2001 (nombreuses réunions de travail avec les associations, deux réunions publiques) doit être complété par l'élaboration d'une *charte de qualité*.

Son but : dynamiser l'activité commerciale. Comment ? En améliorant les devantures commerciales et les enseignes, en exerçant un meilleur contrôle sur l'installation des terrasses et étalages, en modifiant le règlement de publicité (le classement actuel en zone de publicité élargie, le plus permissif de Paris, n'est pas adapté au site). Ainsi la réhabilitation du boulevard deviendrait un projet global de façade à façade.

Pourtant une telle charte n'aura pas valeur de règlement. Mais les services de la Ville pourront s'y référer pour instruire les demandes des commerçants (enseignes, étalages, etc.). Mais qui pilote l'élaboration de cette Charte de qualité ? La Ville seule ? déCLIC 17/18 souhaite que les associations soient consultées et que la voix des élus soit prépondérante.

Les trottoirs aux intersections et place Blanche ont été élargis. Bien. Mais, déjà, des motos y sont garées et des terrasses étendent leur emprise !

Bientôt, les couloirs réservés aux bus, taxis et véhicules d'urgence, en bordure du terre-plein central, seront mis en service entre Blanche et Clichy.

Enfin, le socle de la statue de Charles Fourier (1772–1837), à l'extrémité ouest du boulevard, est vide depuis la seconde guerre mondiale. Pour toujours ? Non car il pourrait accueillir une nouvelle statue de Fourier, à l'instar de ce qui fut fait pour la statue du chevalier de La Barre (1747-1766) près du Sacré-Cœur, ou, comme le propose le conseil de quartier Clichy-Trinité (9e arrdt.), des œuvres d'artistes exposées par roulement.

Gare de Saint-Ouen, aussi belle demain ?

Telle était la gare de Saint-Ouen Petite Ceinture vers 1905, au dessus des voies ferrées rue Belliard, fermée aux voyageurs en 1934, modeste, utilitaire, charmante. On remarquera le kiosque à journaux, le sergent de ville, mais aussi l'esthétique des becs de gaz dans ce quartier populaire des Epinettes.

Dans les années 80, Darty occupa les lieux puis traversa l'avenue de Saint-Ouen. Le locataire actuel, un soldeur de vaisselle, s'annonce par une enseigne agressive. De l'ancienne gare, on ne devine plus grand chose. Réhabiliter ce lieu permettrait d'accueillir une maison de quartier pour tous les âges, ou un centre d'activités culturelles, dans ce quartier Guy Môquet - Porte de Saint-Ouen. Souhaitons que, si la Ville de Paris négocie sa location ou son achat au propriétaire, Réseau Ferré de France, celui-ci, service public, accepte des conditions financières raisonnables.

Depuis des années, les riverains demandent le nettoyage régulier des voies et la réfection des grilles, rues Belliard et Leibniz. En vain.

Conflit de compétences entre la Ville et RFF ? Qui doit financer ces travaux ? Clochemerle aux confins des 17e et 18ème arrondissements ?

Nul ne le sait mais, là aussi, on comprend mal car c'est urgent.

DU QUARTIER

École publique Cavallotti ouverte en 2005

La Ville de Paris a programmé la construction d'une école polyvalente de 10 classes (maternelle et primaires) et de 40 logements étudiants sur l'emplacement de l'ex-Crédit Municipal de Paris, rues Forest et Cavallotti. En 1996, déCLIC 17/18, alertant la Mairie du 18e et la Mairie de Paris sur la nécessité d'ouvrir un groupe scolaire dans ce secteur, avait suggéré l'utilisation de ces locaux inoccupés.

Cinq ans après, les crédits étaient votés en octobre 2001, par le Conseil de Paris et le programme défini. Le jury d'architecture, où siégeait déCLIC 17/18, choisit le projet définitif en juin 2002.

Le Directeur de la SAGI, maître d'œuvre, dans un courrier adressé à déCLIC 17/18 en mars 2003, confirme que « *le projet avance, l'avant-projet détaillé est validé et la consultation d'entreprises se déroulera comme prévu à partir du mois de mai 2003. La livraison de l'équipement reste prévue pour septembre 2005* ». Les travaux devraient commencer à l'automne 2003.

La façade de l'ancien bâtiment a seule été conservée et sera rehaussée de 2 niveaux (voir ci-dessous). L'entrée principale de l'école sera située dans l'axe de la rue Capron.

Rideaux peints rue des Batignolles ! Rideau dans les Grandes carrières ?

Une des réalisations, au n° 36 rue des Batignolles, sur les rideaux métalliques

Belle idée que de rénover les rideaux peints de la rue Cavallotti, désormais célébrés dans les guides touristiques et visités comme une véritable animation culturelle, même si, après huit ans de « total respect », ils sont les victimes faciles de taggueurs fous.

Bonne idée aussi que d'étendre ce secteur des rideaux peints aux rues voisines des 17e et 18e arrondissements. D'ailleurs les maires de ces deux arrondissements ont pleinement approuvé cette proposition formulée par déCLIC 17/18 à l'automne 2000.

Ainsi, côté 17e, rue des Batignolles, une quinzaine de rideaux peints ont été inaugurés en décembre 2002, en présence des auteurs et de la municipalité du 17e arrondissement. Ils ont été réalisés par la même équipe d'artistes qui, avant, a peint ceux de la rue Cavallotti. Et l'on espère aussi que, bientôt, rue des Dames…

Et du côté 18e ?

Dès 2001, déCLIC 17/18 avait proposé à la mairie un projet « clé en mains », rues Hégésippe Moreau, Ganneron, Lamarck, toujours par la même équipe. Mais depuis, malgré de multiples relances, pas de nouvelle de la mairie. Alors, rideau sur ce projet ? On ne veut pas le croire.

ACCESSOIRES

VENEZ DÉCOUVRIR

Créations personnalisées artisanales

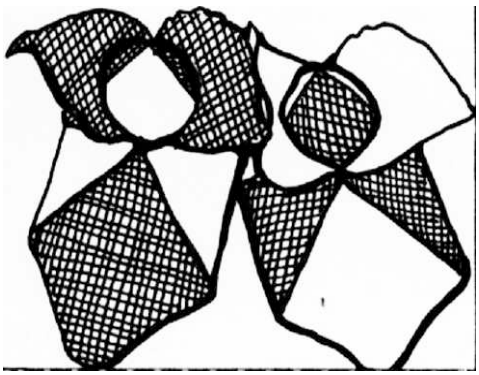

MODE • DÉCO

MATHIAS CONOY

Show-room : 13 rue Cavallotti 75018 Paris tél.: 0145229690

RESTAURANT CHEZ MENG

gastronomies chinoise, thaïlandaise et vietnamienne

canard laqué pékinois
menu vapeur et plaques chauffantes

ouvert tous les jours sauf samedi midi et dimanche midi

5 rue Forest
75018 Paris

tél. : 01 45 22 73 59
Métro : Place de Clichy

Rue des Moines : aménagement au point mort

Dans le n° 12 du Bulletin de liaison (été 2002), nous présentions l'étude que Déclic 17/18 a menée sur les attentes des riverains et des commerçants en matière d'aménagement du secteur commercial des Moines. Cette enquête a montré que les habitants plébiscitent le commerce traditionnel et demandent une répartition de l'espace public plus favorable aux piétons. Depuis, la Mairie de Paris a réaffirmé son intérêt pour notre travail et propose de procéder à un recalibrage de la rue donnant plus d'espace aux piétons, d'aménager son entrée, de la faire passer en zone 30 et de modifier les sens de circulation.

déCLIC 17/18 poursuit depuis lors son travail de sensibilisation des services de la Ville et de la Mairie d'arrondissement – qui avait en son temps sondé les riverains sur la transformation de la rue des Moines en voie piétonne. Au fait, quels sont les résultats de cette enquête ?. Nous avons demandé à la fin 2002 à l'adjoint au Maire du XVIIe chargé de l'animation du Conseil Consultatif du Quartier Batignolles-Cardinet, de mettre à l'ordre du jour la question de l'aménagement de la rue des Moines. Mais les projets de Quartier Vert « Mairie » et les travaux relatifs au Plan Local d'Urbanisme (PLU) ont mobilisé toutes les énergies. Or, ces travaux ont à nouveau confirmé l'attente des habitants concernant la rue des Moines.

Le débat est ouvert depuis de nombreuses années. Le dossier, toujours en suspens, a pu semer le trouble chez les commerçants et les riverains.

La Ville saura-t-elle lancer, avec tous, une véritable concertation qui permette de faire avancer les choses ?

Les habitants et les associations de riverains le souhaitent ardemment.

L'usine électrique désaffectée de la Gare de marchandises Paris-Batignolles est un témoignage rare de l'architecture industrielle des Batignolles. On ne la rase pas, promis ?

LES DOSSIERS

Marché des Moines : commerçants et riverains entendus par la Mairie de Paris

À la mi-mai, a ouvert un magasin à l'enseigne « G 20 » dans le marché des Batignolles.

Depuis quand l'Association déCLIC 17/18 se fait-elle le vecteur publicitaire d'une enseigne commerciale, me direz-vous ?

Mais ne nous y trompons pas…

L'ouverture de ce magasin vient en effet couronner les efforts des commerçants du marché, appuyés par voie de pétition par leurs clients ainsi que par déCLIC 17/18, pour que soit répondu à leurs véritables attentes concernant les commerces ouverts dans le quartier.

Pour remplacer le magasin *Leader Price* précédemment installé (dont la clientèle ne correspondait pas vraiment à celle du marché), l'organisme gestionnaire des marchés couverts de la Ville de Paris avait, prévu de louer les locaux vacants à une enseigne du même type, considérée par beaucoup comme plus « bas de gamme », appartenant au groupe Carrefour. Or, contrairement aux occupants précédents, cette dernière avait annoncé son intention d'ouvrir un rayon fruits et légumes à bas prix qui aurait probablement causé un grand tort aux commerçants du marché qui, eux, privilégient la qualité et le contact avec les clients plutôt que les prix cassés.

Les commerçants s'inquiétaient aussi d'une possible stratégie expansionniste du groupe Carrefour avec l'objectif inavoué de pousser à la fermeture les commerces du marché, prendre leur place et s'assurer ainsi d'un espace dont on connaît la rareté à Paris.

Autant de raisons qui ont conduit les habitants et commerçants à protester vivement auprès de la Mairie de Paris, relayés par la députée de la circonscription, Mme A. Lepetit. Le Maire s'est aussi déplacé à plusieurs reprises, d'abord, pour entendre les personnes concernées, et ensuite, pour s'engager personnellement à faire aboutir le dossier dans le sens souhaité par les usagers du marché.

déCLIC 17/18 ne réclame pas la transformation de ce quartier du 17e en un petit ilôt de calme et de luxe mais revendique pleinement la complémentarité des offres commerciales qui respecte sa diversité sociale. Car les habitants du quartier supportent de plus en plus mal le décalage entre l' image commerciale très négative du quartier, comme si ne se voyaient plus que les commerces bas de gamme de l'avenue de Clichy, et leurs besoins propres en approvisionnement quotidien.

Cette « bataille des enseignes » traduit donc le désir de tous de lutter contre la dévalorisation continue de l'appareil commercial, en particulier dans les avenues, qui entraîne dans sa chute l'ensemble des magasins et pousse les chalands que nous sommes à chercher hors de notre quartier ce qui nous convient.

Ces péripéties montrent combien la consultation et la concertation des habitants et des associations doivent intervenir tôt dans les prises de décision des autorités adminsitratives et poliques.

Au bénéfice du bien commun !

DU QUARTIER

Square Hélène : réclamé depuis des années, un réaménagement urgent et indispensable

Niché au milieu de l'étroite et courte rue Hélène, encastré entre les immeubles de faible hauteur, le petit « square » Hélène n'est pas réellement un square. Plutôt une aire de jeux, avec un terrain de basket, des tables de ping-pong et baby-foot et quelques bancs. Agrémenté d'un gazon chétif, il est ceint d'un grillage si léger qu'une ouverture découpée à mi-hauteur permet d'y pénétrer à toute heure du jour comme de la nuit.

Dans un précédent numéro, nous avions déjà signalé les conséquences de cet aménagement au rabais. L'été, des joueurs forcenés tapent dans le ballon jusque tard dans la nuit. Et, si le lourd ballon de basket ne résonne pas, ce sont les conversations bruyantes (il fait chaud, le son se propage plus vite) qui nuisent au sommeil des riverains. Enfin, on s'étonne de l'état des murs mitoyens, d'une végétation aussi rare que sur un terrain de rugby.

Pourtant, cet espace a bien des atouts. Modeste, il est situé dans un quartier qui manque cruellement d'espace de jeux en extérieur. Très ensoleillé, il serait une halte bienvenue pour les bambins et les promeneurs si les arbres, absents, offraient leur ombre protectrice. Une grille solide, quelques parterres fleuris, des murs pignons végétalisés : l'agrément des lieux serait alors aussi appréciable de près que des immeubles riverains.

Lors du dernier CCQ Batignolles-Cardinet, déCLIC 17/18 a réclamé à nouveau la rénovation de ce square. M. Benessiano, premier adjoint au maire du 17e arrdt. annonça la demande prioritaire au budget 2004 de cette dépense. Souhaitons qu'alors les mairies de Paris et du 17e lancent la concertation indispensable pour réussir enfin l'aménagement du square Hélène.

Quatre petites maisons qui s'en vont, un peu des Batignolles qui s'éteint ...

Février 2003 sonna le glas de quatre maisonnettes et d'un atelier industriel sis 17 rue Le Chapelais et 4-6 rue Lemercier. Le n° 12 du Bulletin de Liaison fit écho des démarches des riverains et des associations de quartier pour sauvegarder d'une mort programmée ce petit morceau des Batignolles. Deux ans de démarches et de péripéties s'arrêtèrent ainsi sur un échec définitif. Mais l'histoire vaut d'être relatée.

Voilà donc un atelier artisanal, une boutique et quelques maisonnettes, qui, à l'angle de deux rues étroites au cœur des Batignolles historiques, offrent, grâce à leur faible hauteur, respiration et puits de lumière. Le peintre Bonnard en restitua le charme. Vides et abandonnés, les lieux se meurent lentement pendant des années. Et ce qui devait arriver arriva : à la mi-janvier 2001, un collectif d'artistes auto-géré occupa les locaux, un « squat » s'installa, un deuxième suivit. Puis, le 30 janvier 2001, dépôt d'un premier permis de construire : un immeuble sur rez-de-chaussée et quatre étages avec deux niveaux de parkings s'élèvera sur 17 m.. Les riverains se mobilisent, choqués par ce traitement « à la hache » du patrimoine batignollais. Alors que les Batignolles manquent cruellement de petits équipements collectifs, la Mairie de Paris ne conçoit pas d'utiliser autrement cet îlot qu'en laissant faire une opération immobilière, forcément onéreuse (moins de 15 logements).

Mars 2001 : changements d'équipe à la Mairie de Paris et à la Mairie du 17e arrondissement. Mai 2001 : une réunion publique autour des riverains et des associations de quartier demande à M. Caffet, nouvel adjoint au Maire de Paris, chargé de l'urbanisme et de l'architecture de réétudier ce dossier.

Mi-décembre 2001 : une enquête publique pilotée par déCLIC 17/18 confirme la désapprobation unanime des habitants et leur demande pressante de petit équipement public (crèche, local d'animation pour une antenne-jeunesse, etc.). Et, de fait, M. Caffet, attentif à ces demandes, retint sa signature au bas du permis de construire. Alertés aussi par les réactions des riverains et des associations de quartier, propriétaire et promoteur modifient, habile contre-feu, leur projet pour intégrer au rez-de-chaussée un local d'activités qui servira de halte-garderie.

2002 voit les associations ne pas lâcher prise et promouvoir un projet alternatif respectueux d'un urbanisme « à visage humain ». Pétition, courriers, questions : rien n'y fait. On sait aujourd'hui que les tentatives de l'adjoint au Maire de Paris n'aboutirent pas. Mais c'est dès la vente en 2000 que la Ville eût dû préempter !

Ce dossier révèle un aspect peu flatteur de la mutation urbaine mais des questions connexes évitèrent d'en aborder le fond. L'occupation illégale des locaux qui créa certes des difficultés constituait, aux yeux de certains, l'essentiel des problèmes. Mais que ne réagissent-ils plus tôt lorsque des immeubles restent vides et abandonnés à eux-mêmes ? La procédure de constat d'abandon manifeste existe bel et bien ! Il est aussi vrai qu'à une phase avancée de la procédure administrative, l'étude d'un projet alternatif, plus ambitieux et plus coûteux, prolonge les délais pour supprimer taudis et autres ruines. La halte-garderie acquise, on eut beau jeu de faire valoir que tout atermoiement dans la décision d'accorder ledit permis de construire éloignerait l'ouverture «rapide» de cet équipement si utile aux familles.

Nous regretterons simplement que les soutiens, tacites ou actifs, de l'opération Kaufman & Broad Développement n'aient jamais étudié la situation imposée aux riverains directs, d'abord, aux habitants du quartier, ensuite. Les petits immeubles aux angles de rues sont-ils tous condamnés ?

Enfin, à s'être mobilisés, on aura au moins gagné pour le quartier une halte-garderie !

Écoles saturées dans le 17e, scolarisation des petits incertaine

« J'ai trois ans, je veux aller à l'école ! » Fiction ? Pas vraiment car, si l'Académie de Paris a annoncé l'ouverture d'une dizaine de classes en maternelle, ce sont 1900 enfants de plus qui sont attendus à la rentrée prochaine. Et quinze postes d'enseignants en réserve pour septembre ne suffiront pas à répondre aux besoins de scolarisation de tous les petits parisiens.

La FCPE du 17ème arrdt. est depuis plusieurs années particulièrement préoccupée par l'accueil des petits dans l'arrondissement, en particulier aux Batignolles. Les associations de parents d'élèves, les syndicats enseignants et les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale se sont retrouvés pour sensibiliser les autorités et mobiliser les parentsdepuis septembre 2002 : assemblées générales dans les écoles, rencontre avec l'Adjoint au Maire de Paris chargé des affaires scolaires, entretiens avec les élus du 17ème arrdt., manifestation devant le Rectorat, pétition, etc..

Les écoles, en nombre insuffisant, sont surchargées car la Ville de Paris n'a pas anticipé le baby-boom des années 2000-2001 : 30 enfants par classe en maternelle et un effectif moyen qui augmente en élémentaire. Il est ainsi de plus en plus difficile d'inscrire son enfant dans une école proche du domicile, l'accueil à la cantine n'est pas garanti et les conditions pour la sieste des plus petits se dégradent.

Malgré les multiples actions, aucune véritable solution n'a été trouvée. On doit alors gérer l'urgence ...

17/18 Quartiers libres : art, culture et projets

Première Hégésipale

Les 17 et 18 mai 2003, sous un ciel orageux, se tenaient en commun la première Hégésipale et le 13e Festival d'Arts Plastiques de la Cour Saint-Pierre.

Une très jeune association d'artistes, L'Hégésipale fondée en 2003, trouvait ainsi en ce déjà fort connu et toujours inhabituel rendez-vous un partenaire, témoin authentique de la vie artistique.

Et, de fait, les artistes qui travaillent et/ou habitent dans le bien nommée Villa des Arts (lire page ci-contre sa courte histoire) ont souhaité en unissant leurs forces donner vie à de nouveaux projets collectifs.

Ainsi, pour que cette Villa des Arts cesse de jouer l'unique rôle de lieu de mémoire, l'agitation urbaine s'est mélangée le temps d'une fin de semaine aux artistes, tous différents mais complémentaires. Découverte d'un lieu de création, fenêtre sur l'art contemporain qui vit et respire dans la ville, cette manifestation a permis au promeneur ou au visiteur de goûter à cette diversité des expériences et expressions artistiques, véritables richesses de la vie.

L'hégésipale

déCLIC 17/18 souhaite le plus grand succès aux prochaines Hégésipales. Demain, peut-être, cette fête artistique se muera-t-elle en une explosion d'initiatives avec la participation active et les projets de tous les passionnés d'art.

www.peuplades.net, les voisins à portée de clic

L'association Peuplade créée en 2002 a pour objectif d'insuffler dans les quartiers des Épinettes et des Batignolles une dynamique de rencontre, de participation et d'entraide entre les habitants.

Peuplade met à la disposition de tous un site Internet offrant des possibilités inédites.

- Rencontrer des habitants de sa rue sur la Toile, et prolonger la rencontre autour d'un café, presque sans interruption.
- Découvrir les habitants de son quartier, grâce aux auto-portraits
- Dialoguer avec ses voisins et voisines préférés, à toute heure, pour qu'improviser une sortie ou une rencontre devienne simple et léger ;
- Initier ou se joindre à une initiative de voisinage : venir en aide au SDF qui dort sous le porche ; se réunir entre demandeurs d'emplois pour s'entraider ; inviter les résidents de son immeuble ou de son pâté de maison à prendre un pot dans le bar le plus proche ; lancer toute sorte de micro-projets, dans le domaine sportif, culturel, musical, social ;
- Former ou rejoindre des réseaux de voisinage qui répondent aux besoins quotidiens : des «mamies de quartier», à qui on peut confier son enfant, au club des informaticiens, sur qui l'on peut compter pour être dépanné ; chacun est libre de former ou de solliciter le réseau de voisins de son choix.

Peuplade est, somme toute, un moyen d'inventer, avec les personnes qui vivent près de chez soi, la vie et la ville que l'on souhaite.

Association Peuplades
www.peuplades.net
Contact : Nathan Stern.

Arts et patrimoine des Batignolles sur les terrains Cardinet

Allez rendre visite aux artistes installés sous la halle aux marchandises, le long des voies de chemin de fer au 147 rue Cardinet. Vous pourrez apprécier l'art contemporain présenté par Trans'Art Express tout en découvrant le patrimoine architectural des Chemins de Fer Français. Car l'histoire du rail, en France, commence aux Batignolles.

Artistes : pour les trouver, à l'entrée des terrains, au niveau du 147 rue Cardinet, prenez à droite. Vous apercevez tout de suite un hangar qui longe les voies de chemin de fer, ouvert aux quatre vents et abritant d'énormes tas de sable.

« Trans-Arts » a installé là ses ateliers, sa forge, une salle d'exposition. L'association organise régulièrement dans ce vaste espace, des manifestations culturelles et artistiques, derrière les dunes, dans une atmosphère totalement décalée des quartiers périphériques. Une véritable occasion de voyage pour les habitants.

Patrimoine : trois halles accolées construites entre 1854 et 1909.

Matériaux : métal, briques, verre, bois, tuiles. Les visiteurs, encore rares, sont impressionnés par la sérénité du lieu pourtant exposé au vacarme des locomotives.

D'autres halles, un peu plus loin, toutes d'époques différentes. 1855 : soubassement pierre, piles et arbalétriers en bois, consoles et tirants métalliques. Halles-quais 1909 : soubassement béton, poteau formant fermes en treillis riveté. Béton, métal, verre, tuiles, volige bois.

La sous-station électrique dont la façade est aussi située au n°147 de la rue Cardinet, est construite en 1924 par l'architecte Charles Genuys (1852-1928), architecte en chef des Monuments Historiques et professeur aux Arts décoratifs (cf. photo p. 16). La Gare du Pont Cardinet, 1935. D'autres constructions encore, qui disparaitront bientôt peut-être avec les projets d'aménagement des terrains Cardinet (une future ZAC) et, certains en rêvent, les Jeux Olympiques de 2012.

Alors, certains habitants du quartier et les artistes eux-mêmes s'interrogent. Doit-on raser gratis tout le bâti actuel ? Ou certains éléments du patrimoine architectural des Batignolles ne pourraient-ils pas bénéficier d'une réhabilitation et d'une intégration dans le projet global (40 hectares) de la future ZAC délimitée par le périphérique, l'avenue de Clichy, la rue Cardinet et la rue de Saussure ?

(*Crédit photographique* : Natahalie Delaquaize-Seigneurin)

Projet pour le mur du Cimetière Montmartre

Qui n'a pas rêvé de verdir le mur du cimetière Montmartre, de façon durable et avec des plants de qualité ?

Aujourd'hui paysagistes et plasticiens cherchent à développer ce type d'implantation murale pour améliorer la qualité de vie en ville. Ainsi, l'Hôtel Pershing Hall, 49 rue Pierre Carron, Paris 8e, dont la conception à été réalisé par Andrée Putmann : la cour intérieure de cet hôtel offre à la vue un mur en extérieur de 23 mètres de haut dont le verdoiement s'est effectué sous la direction de Patrick Blanc, botaniste et chercheur au CNRS.

Pourtant, la réflexion semble incomplète. La question à se poser semble être : *quelle est la relation intime du piéton habitant le quartier avec le cimetière* ?

Certains d'entre nous ont un membre de leur famille qui y repose, d'autre s'y promènent pour méditer. Parfois on peut y voir un petit groupe de personnes âgées assises sur un banc, prenant le soleil, ou une maman poussant un landau. Nous sommes nombreux à nous y rendre car nous apprécions la paix du lieu et son espace planté d'arbres, seul poumon **vert** de ce coté de la Butte Montmartre.

Or, lorsqu'on longe le cimetière, de toute part, on se heurte à la grande muraille. Pour pouvoir en apercevoir le **vert**, il faut marcher le nez en l'air au risque d'attraper un torticolis ou quelques souvenirs odorants aux semelles de nos chaussures ! Que vous arriviez par le haut de la rue Ganneron, ou par toute autre rue jusqu'à la rue Étex, l'œil bute systématiquement sur le mur.

Pourquoi ne pas prolonger ces perspectives avortées en créant un rythme d'ouvertures ou de fenêtres qui conduirait le regard ? L'orientation étant plein nord, les ouvertures dessineraient des taches de lumières sur le trottoir, à l'instar de *la Chapelle du Haut* à Ronchamp de Le Corbusier, où les fenêtres sont placées et réalisées de telle sorte que la lumière, comme dirigée par le bras de l'architecte, inonde l'édifice toute la journée.

D'autre part, il serait souhaitable de pouvoir accéder à l'intérieur du cimetière côté « Quartier Vert », à l'opposé de l'entrée principale. L'ouverture d'une petite porte à la hauteur de l'impasse Ganneron est techniquement envisageable. En effet, à cet endroit précis, dans le cimetière, division 8, une allée cimentée d'une largeur d'un mètre cinquante rejoint le Chemin Saint Nicolas. Cette porte pourrait d'ailleurs être un support pour une œuvre d'art.

Nous habitons un quartier chargé d'une forte histoire artistique et cette histoire doit être perpétuée. Il semble important de mettre les idées en commun et de consulter différents spécialistes sur ce projet. À titre personnel, je suis persuadée que ce verdissement est un projet global afin que fusionnent le **Vert** ajouté et le **Vert** déjà présent.

Catherine Mogenet
artiste-plasticienne

Histoire courte de la Villa des Arts

15 & 17 rue Hégésippe Moreau
Hier, aujourd'hui

Dénommée « Impasse des Moulins », indiquant à la fois la forme du lieu et son utilisation, puis « Impasse Hélène », la rue Hégésippe Moreau prit son nom définitif à la fin du XIXe siècle.

H. Moreau (1810-1838), poète, fut publié chez Garnier en 1850 puis réédité par Sainte-Beuve en 1860. Son poëme le plus célèbre demeure « la Voulzie », du nom de la rivière traversant Provins, où il fut compositeur d'imprimerie. Il s'éteignit dans la misère à l'Hôpital de la Charité.

Vers 1880, la rue des Grandes Carrières, entourant le cimetière Montmartre pour monter vers la Butte devient la rue Ganneron. Le nom de « rue du Chemin des Dames » (aujourd'hui rues Joseph de Maistre et Tourlaque) disparaît aussi. L'impasse des Moulins se métamorphose en impasse Hélène, les moulins réformés. Dans cette voie, l'immeuble le plus important existe déjà aux numéros 15-17 de l'actuelle rue Hégésippe Moreau. Ainsi, en 1876, le cadastre fait mention d'une grande cour entourée de logements, de remises à fourrage et d'écuries pour loueur de voitures.

L'urbanisation de cet ancien quartier de carrières date des années 1850. Avec l'extinction progressive de leur exploitation, les « pierreux » s'installent dans les écuries qui se vident peu à peu, au 15 Impasse Hélène, ainsi dénommée « Villa des Artistes ».

En 1888, MM. Demichel et Guéret, propriétaires, déposent une demande d'ouverture de voies nouvelles. À cette époque, la rue Forest existante se prolongeait par le « passage des Deux-Nèthes » (l'actuelle rue Cavallotti), lotissement encore totalement privé, jusqu'à la rue Ganneron et le Mont de Piété souhaitait aussi acquérir un terrain face à la rue Capron. L'administration parisienne lie les deux opérations et l'îlot sera complètement remodelé. L'impasse Hélène est prolongée jusqu'à la rue Ganneron puis, en 1904, la rue Étienne Jodelle sera percée, offrant ainsi un accès direct de la rue Forest jusqu'à l'avenue de Saint-Ouen.

L'aménagement de ces opérations est conduit avec la collaboration d'Henri Cambon, architecte vérificateur : vers 1890, MM. Cambon et Guéret édifient la cascade d'ateliers qui dévale le terrain en forte pente jusqu'à la rue Ganneron. Des peintres rejoignent les pierreux. Dès lors commence l'aventure artistique de la « Villa des Arts ». Les artistes officiels de l'Exposition universelle de 1889 viennent l'occuper. Les noms les plus illustres travaillent dans ces ateliers. Bien des courants d'avant-garde y germent, du cubisme et du surréalisme jusqu'à l'art cybernétique et l'art vidéo.

La seconde guerre mondiale marque un temps d'arrêt à ce foisonnement créatif. Au milieu des années 60, la succession du propriétaire provoque la séparation juridique des 15 et 17 et, seul, le 15, rue Hégésippe Moreau, conserve, en dépit de l'imbrication des deux bâtiments, la dénomination originelle.

De la soixantaine d'ateliers existants, quelques-uns abritent encore des activités artistiques. Mais combien cela durera-t-il encore ? Le peu d'intérêt porté par le public pour l'art contemporain oblige de plus en plus les artistes à « s'exporter ». Et la Villa des Arts, belle endormie, s'installe depuis trop d'années dans le rôle paisible et confortable de lieu de mémoire. Tout récemment, des artistes ont choisi de mettre leur énergie en commun pour développer et promouvoir leurs activités. Une association L'Hégésipale vient d'être fondée en 2003. Bien d'autres cités d'artistes ont depuis longtemps perdu « leurs » artistes dans le quartier aussi chargé d'histoire qu'est Montmartre. Il serait dommage qu'il en fût ainsi de la Villa des Arts, où brûle encore le feu des origines.

Pierre Chart

Du 25 au 28 septembre 2003, venez fêter les Batignolles

avec les habitants, les artistes et les commerçants

Premier Festival de Rencontres Artistiques, culturelles, festives inattendues à mise en scène Décalée

DU RIFIFI AUX BATIGNOLLES

Du Rififi aux Batignolles, la volonté d'animer
Réunis en association des artistes, habitants et commerçants élaborent un projet artistique, culturel et festif au cœur des Batignolles.

Le décalage comme maître mot du Festival
Les spectacles vivants sont dans la rue ou chez le libraire, l'expo photos chez le coiffeur, la salle de projection n'est pas au cinéma, certains chanteront

Un Festival aux Batignolles

Le Festival, des envies à partager
Séduire, interpeller, révéler, animer... Laissez-vous surprendre le temps d'un week-end, par une manifestation conviviale et inattendue.

Les Batignolles, un quartier aux ressources insoupçonnées
Créateurs de génie, talents inconnus, espaces cachés, endroits détournés, lieux historiques,...

peut-être sous la pluie, peinture et sculptures s'exposeront dans des galeries inattendues, vos papilles se délecteront ailleurs qu'au restaurant...,

Le Festival galvanise toutes les initiatives
Créateur reconnu ou talent caché faites-vous connaître.
Amoureux des Batignolles dévoilez-nous un espace secret du quartier

Organisateur ré participez à la mise en œuvre du festival

Pour tout contact, appelez au *01 42 28 65 49*.

---

déCLIC 17/18

ASSOCIATION LOI 1901 DÉCLARÉE EN PRÉFECTURE DE PARIS LE 5/4/96 SOUTENUE PAR :

ASSOCIATION DES RIVERAINS DE L'IMPASSE DE LA DÉFENSE - ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'AVENUE DE CLICHY - ÉCLAT IMMÉDIAT ET DURABLE - COLLECTIF CAPRON-CLICHY-DÉFENSE - COLLECTIF LA FOURCHE

3 RUE ÉTIENNE JODELLE 75018 PARIS

BULLETIN D'ADHÉSION

(à retourner à l'adresse ci-dessus)

NOM : ..... PRÉNOM : ..... e-mail : .....
ADRESSE : ..... téléphone : .....

adhère en qualité de : ❑ MEMBRE BIENFAITEUR Cotisation versée (minimum 15 €) : .....
❑ MEMBRE ACTIF Cotisation versée (minimum 8 €) : .....

SIGNATURE :

Nous assurons nous-mêmes la diffusion de nos courriers d'information. Si nécessaire, pour accéder à votre boîte aux lettres, merci de préciser le code de votre immeuble : .....
Nous vous invitons à photocopier ce bulletin d'adhésion et à le diffuser autour de vous.

Vous souhaitez participer à la vie de l'association. Faites-nous part ici de vos souhaits et de vos idées :